

INDICATEUR DE PRESSION : 8. OCCUPATION ANTHROPIQUE DE L'ESPACE

Les pressions sur les milieux aquatiques dépendent de la densité de population et des activités anthropiques sur le territoire :

- ∞ d'un point de vue quantitatif, une très forte densité peut engendrer une pression excessive sur la ressource ;
- ∞ d'un point de vue qualitatif, la nature des activités impliquées conditionne la nature des atteintes sur le milieu (indicateur n°9).

Il est donc important de mettre en évidence la double dimension concentration / dispersion des hommes et des activités sur le territoire du bassin. D'un point de vue économique, cette répartition n'est pas neutre : les solutions de traitement des pollutions concentrées diffèrent de celles des pollutions dispersées et diffuses.

INDICATEUR DE PRESSION : 8. OCCUPATION ANTHROPIQUE DE L'ESPACE

Descripteur : 8.1 Carte de densité de la population

✓ Commentaire général descripteur :

Les recensements de l'INSEE permettent de connaître la population totale sur le bassin de la Vienne par commune et ainsi, d'identifier les zones de pression humaine du bassin de la Vienne ou les zones les moins peuplées.

- ✓ **Préconisations suivies :** 13, 15, 16, 28, 29, 31, 32, 33.
- ✓ **Base de données ou structure en charge :** INSEE.
- ✓ **Fréquence d'actualisation :** Tous les 5 ans.
- ✓ **Référence initiale :** Carte " Forces et faiblesses " p.42.

✓ Caractéristiques du bassin :

En 1999, le bassin de la Vienne compte près de **467 000 habitants répartis dans 310 communes**.

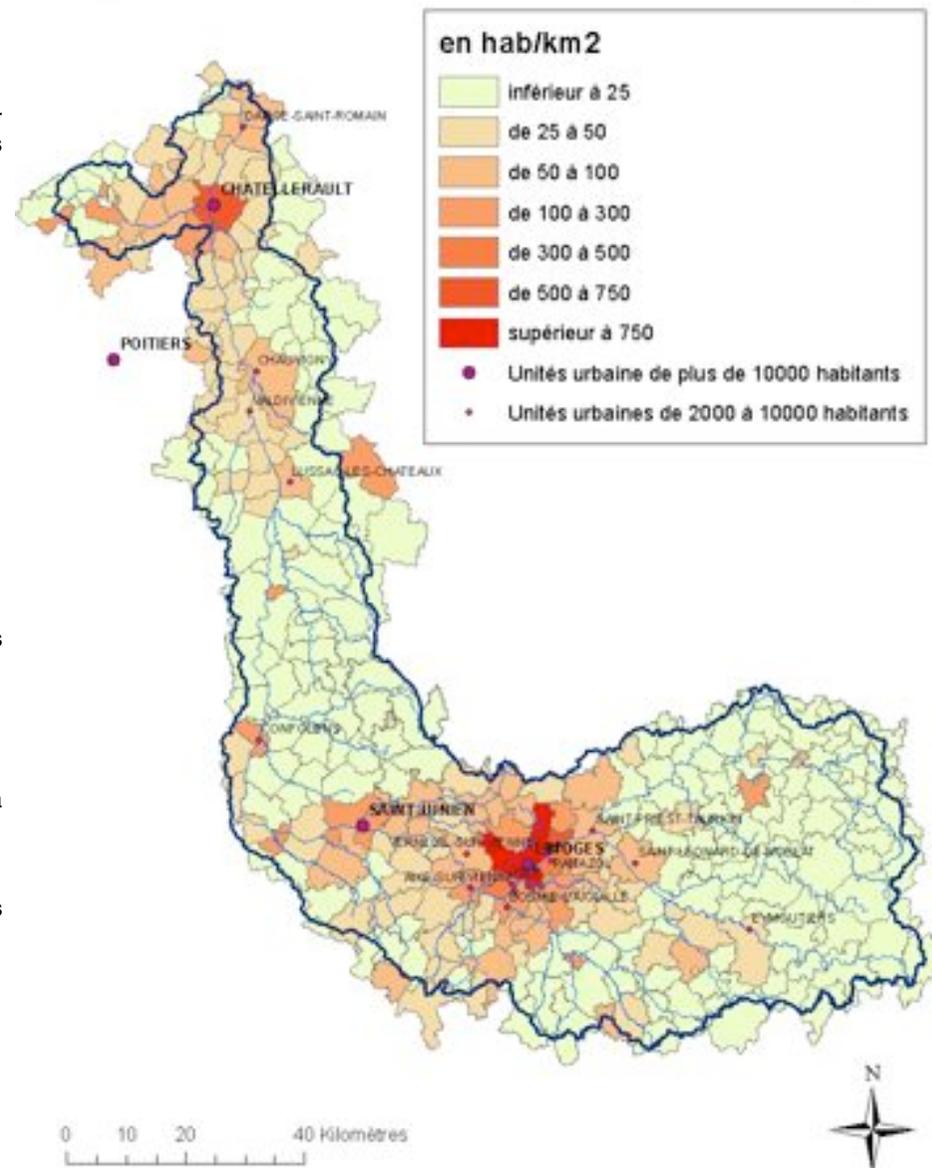
La population est fortement concentrée autour des pôles de Limoges et Châtellerault et les communes sont globalement de taille très modeste :

- **74 %** des communes (228 sur 310) comptent moins de 1 000 habitants.
- **16 %** (49 communes) ont de 1 000 à 2 000 habitants,
- **8 %** (25 communes) ont de 2 000 à 7 000 habitants,
- **1,5 %** (5 communes) ont de 7 000 à 10 000 habitants,
- seules **3 communes comptent plus de 10 000 habitants** : Limoges (134 000 habitants - 29 % de la population totale), Châtellerault (34 000 habitants - 7% de la population totale) et Saint-Junien.

La densité moyenne de la population est de **55 hab/km²**.

Toutefois, 86 communes du bassin présentent une densité inférieure à cette moyenne, parmi elles près de 50 communes ont moins de 10 habitants par Km².

08.1 Carte de densité de la population (INSEE 1999)



INDICATEUR DE PRESSION : 8. OCCUPATION ANTHROPIQUE DE L'ESPACE

Descripteur : 8.2 Carte de l'aire urbanisée, industrialisée et agricole

✓ Commentaire général descripteur :

Cette carte est réalisée à partir de CORINE Land Cover. Il s'agit d'une **base de données géographiques** issue d'un programme européen et réalisée **par interprétation d'images satellitaires**. Ce référentiel permet ainsi la description de **l'occupation du sol** à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

5 grands types d'occupation du sol sont ainsi différenciés :

- ∞ territoires artificialisés,
- ∞ territoires agricoles,
- ∞ forêts et milieux semi-naturels,
- ∞ zones humides,
- ∞ surfaces en eau.

✓ **Préconisations suivies** : 7, 10, 25.

✓ **Base de données ou structure en charge** : Corine Land Cover.

✓ **Fréquence d'actualisation** : Pas d'actualisation disponible.

✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et faiblesses " p.34.

✓ Caractéristiques du bassin :

Extrait de Forces et Faiblesses du bassin de la Vienne :

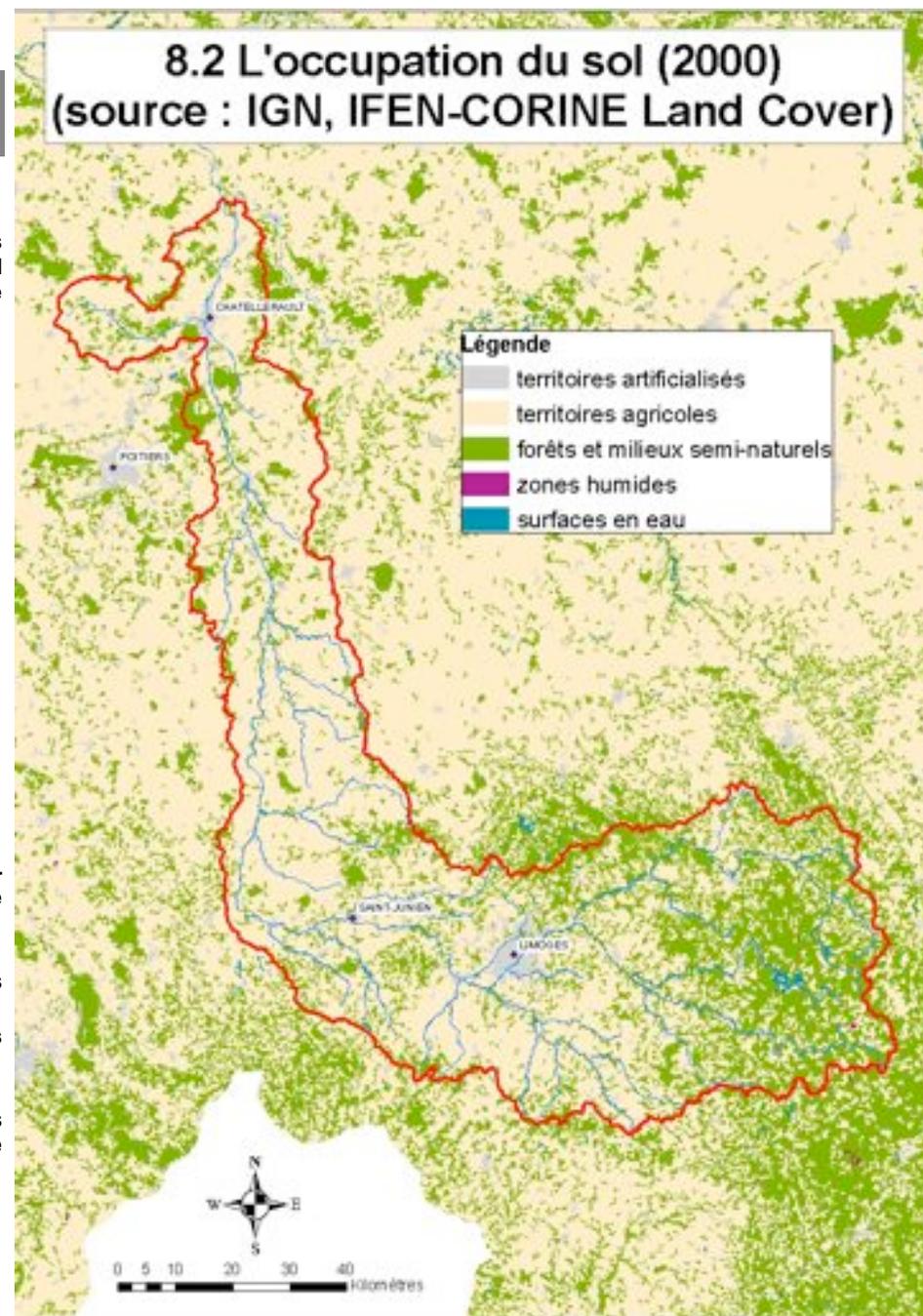
L'occupation du sol traduit bien l'influence de la géologie, des reliefs et du climat :

- **le bassin amont** est marqué par le développement **des forêts** et la présence de **milieux semi-naturels**. La part importante des **forêts de conifères** rappelle la présence humaine alors que l'extension **urbaine et industrielle** est absente ;

- **le bassin médian** est caractérisé par la présence de pressions urbaine et industrielle plus importantes notamment autour de l'agglomération de Limoges.

Les forêts, majoritaires à l'amont, laissent la place **aux terres arables, aux prairies et aux cultures** (territoires agricoles majoritaires).

- le bassin aval voit réapparaître les **forêts entrecoupées d'une majorité de parcelles cultivées**. Les **zones urbaines** sont peu développées et concentrées au niveau de la vallée et de l'agglomération de Châtelleraut.



INDICATEUR DE PRESSION : 8. OCCUPATION ANTHROPIQUE DE L'ESPACE

Descripteur : 8.3 Prospective d'évolution de la population

✓ Commentaire général descripteur :

Les recensements de l'INSEE permettent de connaître la population totale sur le bassin de la Vienne par commune et ainsi, d'identifier les zones de pression humaine du bassin de la Vienne ou les zones les moins peuplées.

Les tableaux et graphiques suivant présentent l'évolution de la population du périmètre du SAGE Vienne (en 1982, 1990 et 1999).

- ✓ **Préconisations suivies** : thème A.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : INSEE.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Tous les 5 ans.
- ✓ **Référence initiale** : Non.

✓ Caractéristiques du bassin :

Entre 1982 et 1999, la population totale du territoire du SAGE Vienne présente un solde positif de **3534 habitants** (soit une augmentation d'environ 0,8 %). La **situation est contrastée** entre les parties du bassin situées sur les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne où les effectifs sont en augmentation, et les parties situées dans la Charente, la Corrèze, la Creuse et l'Indre et Loire où la population est en baisse.

Les populations des communautés d'agglomération de Limoges et Châtelleraut ont augmenté respectivement de 2,37 % et 2,42 %.

Extrait de Forces et Faiblesses du bassin de la Vienne :

... En termes de projection de population, si les tendances passées perdurent : maintien de la fécondité, baisse de la mortalité et prolongations des tendances migratoires moyennes, les départements du bassin verront **leur population se maintenir mais vieillir**. Ainsi, les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, comptant la population la plus nombreuse du bassin, dénombrent respectivement 478 000 et 362 000 habitants. La population de plus de 60 ans en Poitou-Charentes et Limousin sera plus nombreuse atteignant des taux de 36,7 % et 38,7 % de la population totale contre 25,9 et 29,4 % aujourd'hui. Les principaux pôles de population que constituent **Limoges, Châtelleraut et leur périphérie constituent les principales zones de pression démographique du bassin**. Il est estimé que les phénomènes de concentration observés depuis 20 ans vont se poursuivre dans les 20 ans qui viennent, ce qui entraîne des **conséquences quant à la gestion de l'eau**. ...

Evolution de la population du SAGE par département entre 1982 et 1999 (INSEE 1999) :

Département	Nom département	Population du SAGE en 1982	Population du SAGE en 1990	Population du SAGE en 1999	Augmentation entre 1982 et 1999 (nombre d'habitants)
16	Charente	18161	17796	17259	- 902
19	Corrèze	3930	3581	3158	- 772
23	Creuse	18826	17020	16110	- 2716
37	Indre-et-Loire	1002	991	978	- 24
86	Vienne	127281	127901	131096	+ 3815
87	Haute-Vienne	294201	294673	298334	+ 4133
TOTAL		463401	461962	466935	+ 3534

Evolution de la population des Communautés d'Agglomération du bassin entre 1982 et 1999 (INSEE 1999) :

Nom	Population du SAGE en 1982	Population du SAGE en 1990	Population du SAGE en 1999	Augmentation entre 1982 et 1999 (nombre d'habitants)
CA Limoges	179880	179158	184241	+ 4361
CA Châtelleraut	51724	52251	53005	+ 1281

INDICATEUR DE PRESSION : 9. ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA RESSOURCE

Le territoire du bassin connaît une répartition très contrastée des activités économiques (industrielle, agricole, touristique). Une cartographie permettra donc de repérer le degré de spécialisation des différentes parties du bassin. Il sera possible ainsi d'apprécier le type de pressions que ces activités peuvent faire peser sur la ressource.

Les pressions seront mesurées par la suite à l'aide des indicateurs 10 et 11 : les prélèvements et les rejets.

INDICATEUR DE PRESSION : 9. ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA RESSOURCE

Descripteur : 9.1 Carte des activités industrielles

✓ Commentaire général descripteur :

Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Pour en savoir plus : <http://www.sirene.tm.fr/>

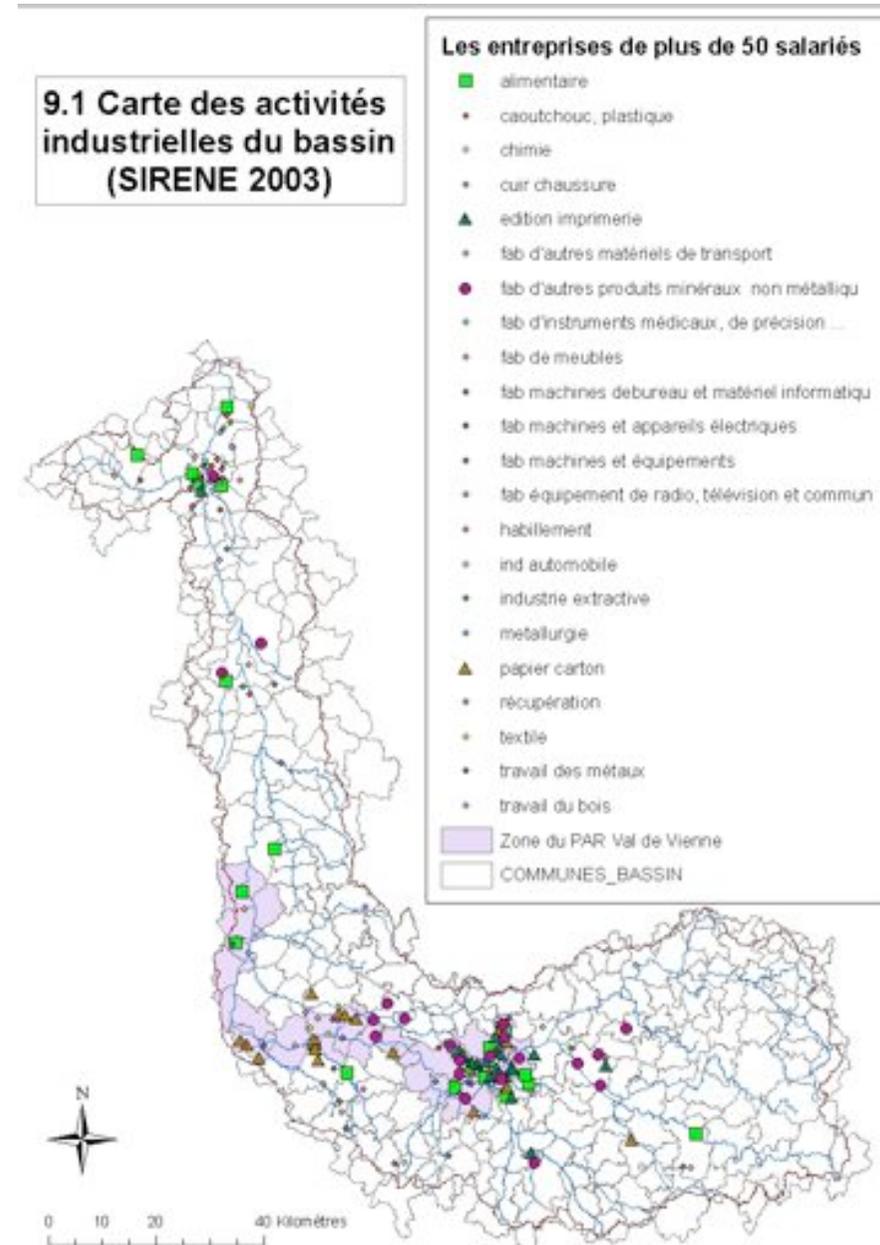
- ✓ **Préconisations suivies** : 5, 10, 27, 49, 58.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : INSEE, SIRENE.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Tous les 2 ans.
- ✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et Faiblesses " p.48.

✓ Caractéristiques du bassin :

Le bassin de la Vienne compte environ 450 établissements industriels de plus de 20 salariés dont 190 industries de plus de 50 salariés :

Domaine d'activité	Nombre d'entreprises	Pourcentage
industrie extractive	4	2,1%
alimentaire	23	12,1%
textile	3	1,6%
habillement	7	3,7%
cuir chaussure	6	3,2%
travail du bois	7	3,7%
papier carton	19	10,0%
édition imprimerie	22	11,6%
chimie	4	2,1%
caoutchouc, plastique	5	2,6%
fab d'autres produits minéraux non métalliques	23	12,1%
métallurgie	4	2,1%
travail des métaux	14	7,4%
fab machines et équipements	14	7,4%
fab machines de bureau et matériel informatique	1	0,5%
fab machines et appareils électriques	11	5,8%
fab équipement de radio, télévision et communication	1	0,5%
fab d'instruments médicaux, de précision et d'optique	5	2,6%
industrie automobile	4	2,1%
fab d'autres matériels de transport	1	0,5%
fab de meubles	11	5,8%
recupération	1	0,5%
TOTAL	190	100,0%

L'industrie du bassin de la Vienne est une industrie manufacturière qui repose sur de petites et moyennes entreprises qui se sont préférentiellement installée dans la vallée de la Vienne afin d'utiliser la force motrice de l'eau. Les principaux domaines d'activité sont l'**alimentaire**, la **fabrication de produits minéraux non métalliques**, l'**édition – imprimerie** et le **papier – carton**.



En Limousin, en 2007, les entreprises tout domaine confondu et de plus de 50 salariés sur le bassin de la Vienne sont au nombre de 270 :

Domaine d'activité	Nombre d'entreprises en Limousin (> 50 salariés)	%	Observations
Activités financières	10	4%	
Administration publique	38	14%	
Autres industries manufacturières	1	0%	
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	34	13%	
Construction	14	5%	
Education	32	12%	
Extraction de produits non énergétiques (argiles, kaolin)	1	0%	
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	10	4%	
Fabrication de machines et équipements	4	1%	
Fabrication de matériel de transport	3	1%	
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	2	1%	
Hôtels et restaurants	1	0%	
Immobilier, location et services aux entreprises	1	0%	
Industrie chimique	3	1%	
Industrie du caoutchouc et des plastiques	1	0%	
Industrie du cuir et de la chaussure	3	1%	
Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie	21	8%	<i>dont 10 industries de fabrication de pâte à papier, papier, carton.</i>
Industrie textile et habillement	3	1%	
Industries agricoles et alimentaires	6	2%	<i>dont 1 laiterie et 4 industries de production de viande ou produits à base de viandes</i>
Métallurgie et travail des métaux	2	1%	
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	2%	<i>dont 5 industries de production d'énergie</i>
Santé et action sociale	45	17%	<i>dont 12 activités hospitalières</i>
Services collectifs, sociaux et personnels	6	2%	
Transports et communications	20	7%	
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (charpente, menuiseries)	3	1%	

270 **100%**

(Source : INSEE – SIRENE 2007 / Région Limousin)

Les domaines d'activités des entreprises du bassin de la Vienne en Limousin sont principalement liées à la **santé et à l'action sociale** (17%), à l'**administration publique** (14%), au **commerce** (13%) et à l'**éducation** (12%). Ces activités sont essentiellement présentes sur Limoges et de son agglomération.

Le domaine industriel principal correspond à l'**industrie du papier** avec un pourcentage, en nombre d'entreprises, d'environ 8% sur le bassin (International Paper à Saillat-sur-Vienne).



INDICATEUR DE PRESSION : 9. ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA RESSOURCE

Descripteur : 9.2 Carte des activités agricoles

✓ Commentaire général descripteur :

Le dernier Recensement Général Agricole (RGA) a été réalisé en 2000. Il permet d'identifier par canton, les différentes activités agricoles (surfaces de culture, élevages, irrigation, drainage...).

La valeur de référence est la surface agricole utile (SAU). Elle comprend les terres assolées, les surfaces herbagères permanentes, les surfaces à litière, les surfaces de cultures pérennes et les surfaces cultivées toute l'année sous abris (serres...).

- ✓ **Préconisations suivies :** 10, 25, 48, 51, 91.
- ✓ **Base de données ou structure en charge :** RGA.
- ✓ **Fréquence d'actualisation :** Périodicité : 10-12 ans / Enquêtes-sondage tous les 2 ans.
- ✓ **Référence initiale :** Carte " Forces et Faiblesses " p.42 et p.44.

✓ Caractéristiques du bassin :

Extrait de « Force et Faiblesses du bassin de la Vienne » :

Les cantons du SAGE comptent **11 859 exploitations agricoles en 2000**. Ce chiffre a été divisé par 2 entre 1979 et 2000. Les disparitions d'exploitations se sont accélérées dans les années 90 par rapport à la décennie précédente au rythme de - 3,7 % par an. La déprise agricole n'a pas eu lieu ; le territoire agricole consacré à l'agriculture n'a que peu diminué sur la période (- 2,9 % par an). La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne qui a donc connu une augmentation, atteint aujourd'hui environ 54 ha par exploitation.

Les surfaces agricoles en 2000 et la part de la SAU (RGA – 2000)

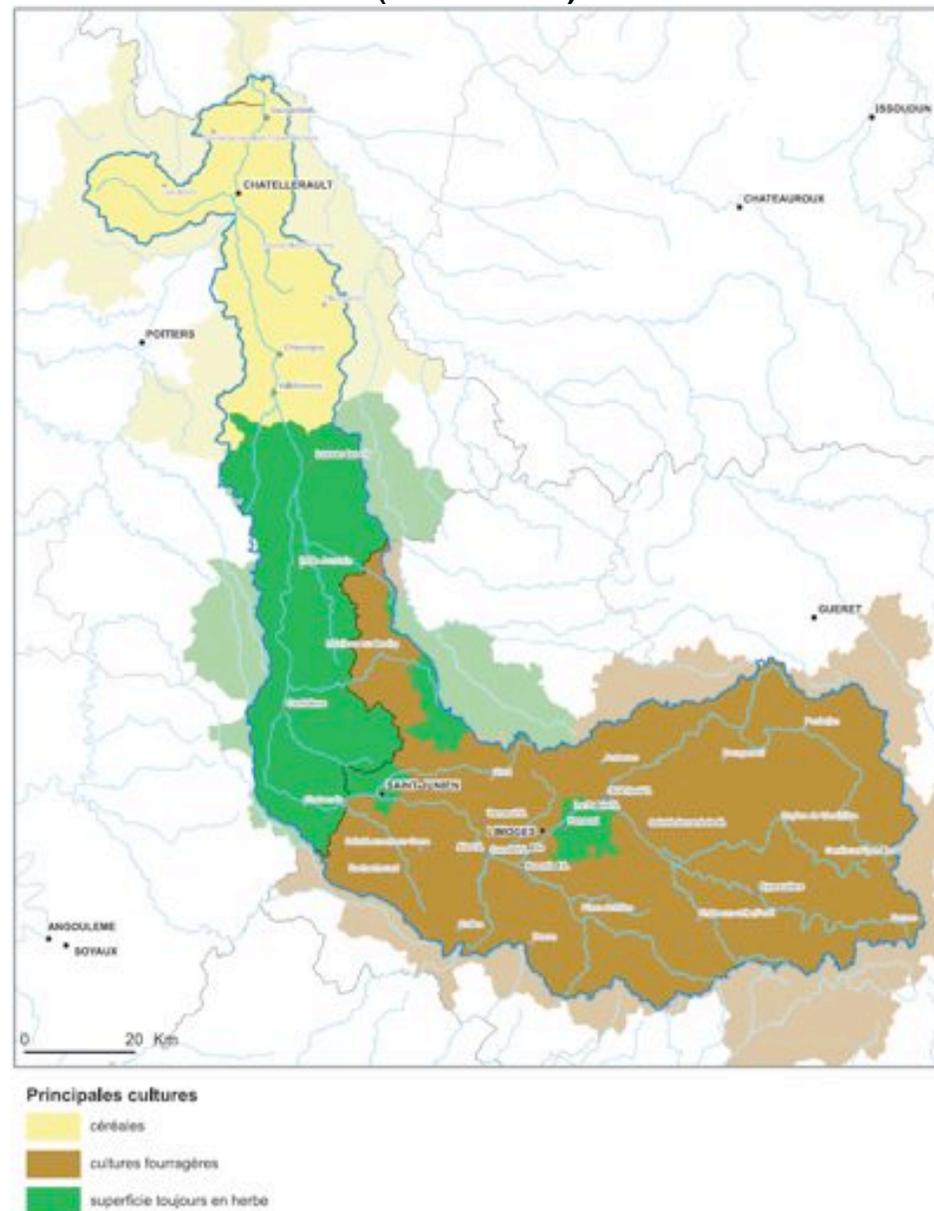
Type de surfaces	Surfaces en 2000 (ha)	Part de la SAU
Céréales	95051	15%
Superficie toujours en herbe	163159	26%
Cultures fourragères	142220	22%
Surface Agricole Utile	637711	

Le **bassin amont de la Vienne est un territoire d'élevage dominé par les cultures fourragères** destinées à l'alimentation du bétail. Elles occupent 22 % de la SAU en 2000.

Le **bassin médian est caractérisé par la part importante de Superficies Toujours en Herbe** (26 % de la SAU) qui correspondent aux espaces où domine l'élevage ovin.

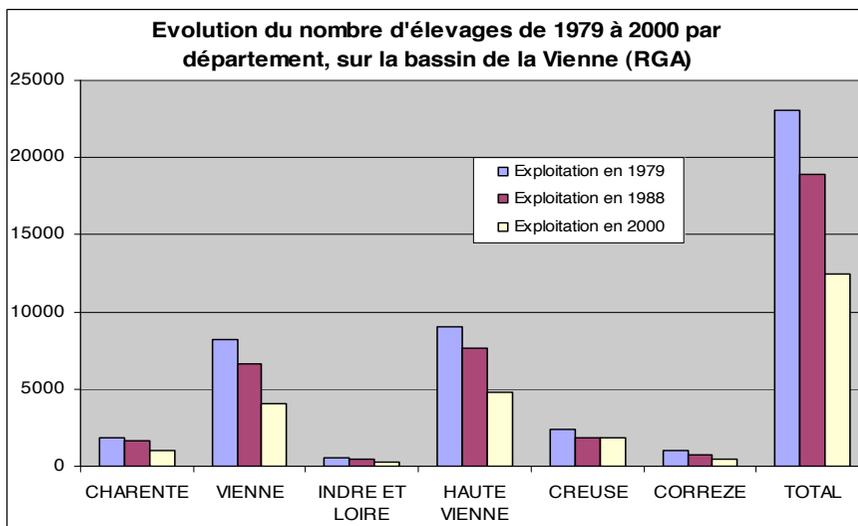
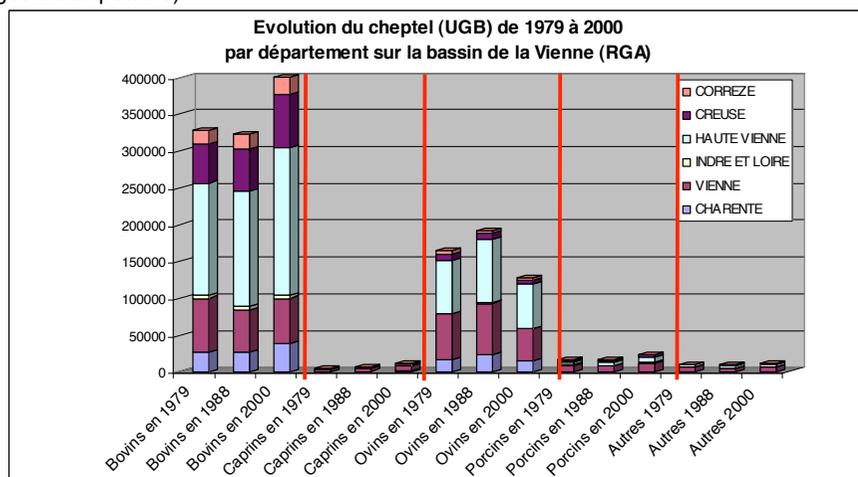
Les **céréales représentent une spécificité de la Vienne aval** (15 % de la SAU du bassin). Les intrants (amendements et autres produits phytosanitaires) sont associés à ce type de production. Leur présence dans les eaux superficielles et souterraines (nitrates notamment) est avérée sur cette partie du bassin.

9.2 Les principales cultures sur le bassin de la Vienne (RGA - 2000)



L'élevage bovin est prédominant dans le bassin de la Vienne (70 % du total de l'élevage). Cette activité est très présente en Limousin où la race Limousine prédomine. Les impacts sur les milieux aquatiques peuvent être significatifs (piétinement des berges et cours d'eau au niveau des points d'abreuvement du bétail, remise en suspension des MES, présence de matières organiques et contamination bactériologique des captages d'eau potable).

9.2 Les élevages dominants sur le bassin de la Vienne (part des UGB dans le total) (RGA – 2000)

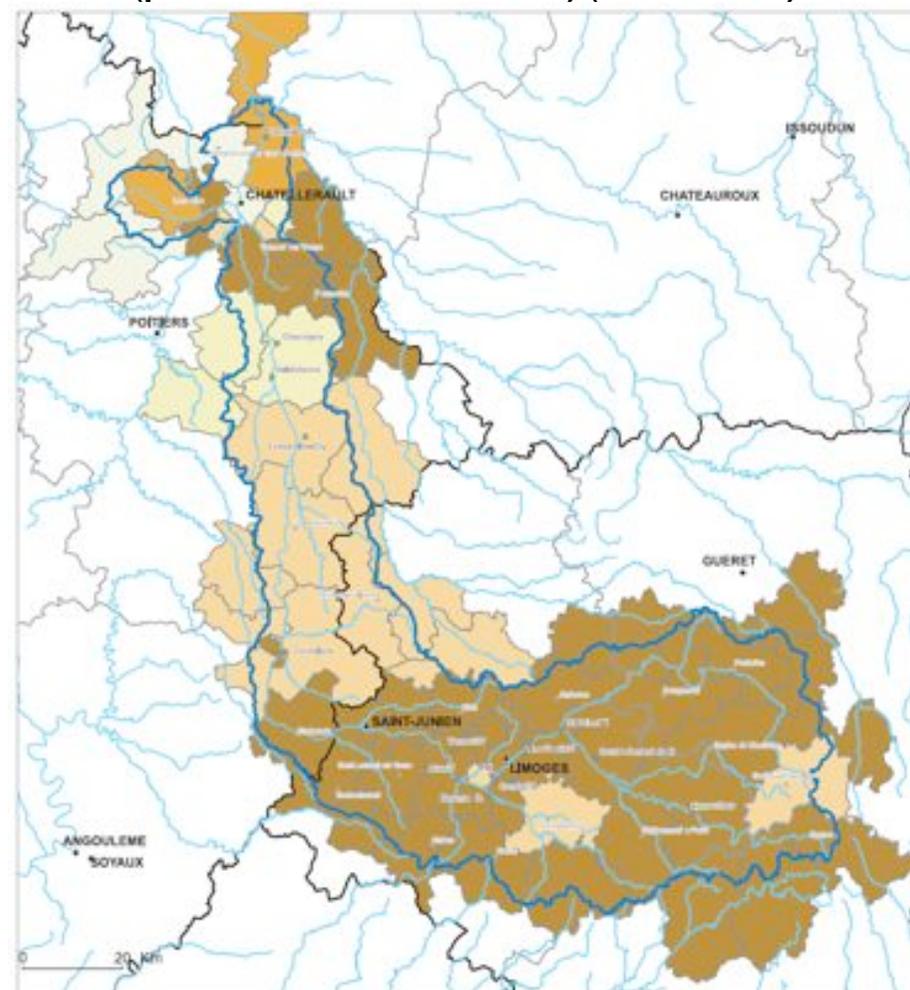


Le nombre d'élevage est globalement majoritaire en Haute-Vienne et en Vienne. Il est cependant en **diminution** alors que le **cheptel bovin** notamment **a augmenté entre 1979 et 2000**. La tendance est à l'augmentation des troupeaux par exploitation.

Le **cheptel ovin**, très présent dans les cantons de la Vienne médiane, est en diminution en 2000 après avoir augmenté en 1988.

L'**élevage porcin** est plus important dans la partie aval du bassin. Il tend à augmenter mais le nombre d'exploitations diminue favorisant également un phénomène de concentration.

Les **cheptels de caprins et autres (volailles, lapins)** sont négligeables sur le bassin.



Source : RGA 2000

IAAT

INDICATEUR DE PRESSION : 9. ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA RESSOURCE

Descripteur : 9.3 Carte des activités touristiques

✓ Commentaire général descripteur :

Le bassin de la Vienne présente des activités de loisirs variées comme la pêche, les sports d'eau vives et la randonnée.



- ✓ **Préconisations suivies** : 77, 105.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : CRT, DRJS, Fédérations de Pêche.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Tous les 2 ans.
- ✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et Faiblesses " p.48.

✓ Caractéristiques du bassin :

On dénombre en 2003 :

- 9 bases de canoë kayak,
- 45 baignades aménagées,
- 4 bases de ski nautique.

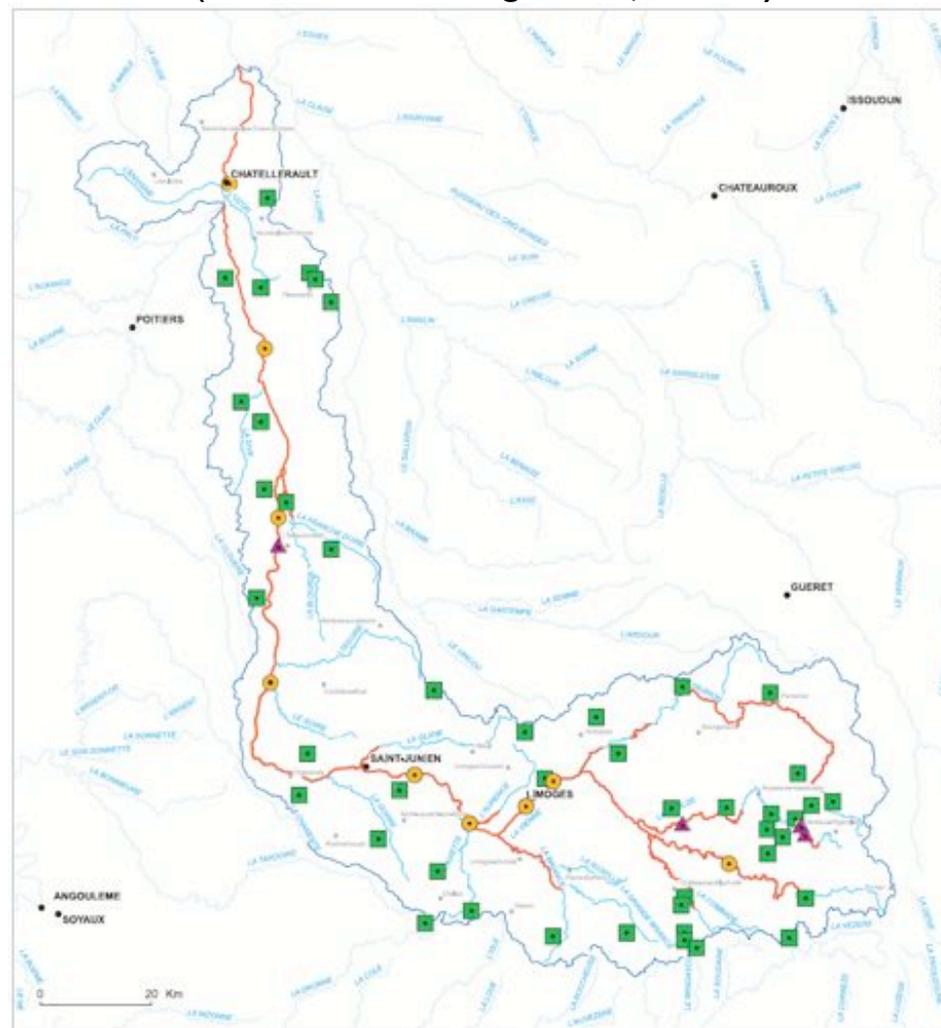
Le nombre de baignade est de **37** en **2007** (cf. descripteur n°9.4).

Concernant l'activité de pêche sur le bassin, le nombre d'adhérents des 56 associations de pêche situées sur le bassin de la Vienne, est en diminution de 2002 à 2006 :

Département	Nombre d'associations de pêche	Adhésions			
		2002	2005	2006	2007
Vienne (86)	8	5 866	4089	4118	4319
Charente (16)	6	?	1024	1019	1141
Creuse (23)	7	1650	1383	1357	1334
Corrèze (19)	1	266	231	244	233
Haute-Vienne (87)	34 (32 en 2007)	10026	9438	9144	9277
Total	54	17808	16165	15882	16304
			-10%	-2%	+3%

Le nombre de pêcheurs a augmenté d'environ **3 %** entre **2006 et 2007** pour les associations de pêche concernant le périmètre du SAGE Vienne.

9.3 Carte des activités touristiques (source Conseil Régional, DRDJS)



- Baignade aménagée
- Base de canoë-kayak
- Base de ski nautique
- Parcours sur rivière
- Périmètre du SAGE du bassin de la Vienne

INDICATEUR DE PRESSION : 9. ACTIVITES ECONOMIQUES LIEES A LA RESSOURCE

Descripteur : 9.4 Carte de qualité des eaux de baignade

✓ Commentaire général descripteur :

Le **contrôle sanitaire des eaux de baignade** vise à assurer la protection sanitaire des baigneurs, et mobilise les ingénieurs et techniciens sanitaires des DDASS plus particulièrement durant la période estivale.

Les prélèvements d'eau sont généralement réalisés par les agents des services santé-environnement des DDASS. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés au titre du contrôle sanitaire des eaux par le ministère chargé de la Santé. Les méthodes d'analyses sont normalisées et **deux catégories d'indicateurs** sont utilisés pour mesurer la qualité des eaux de baignade : des paramètres **microbiologiques** (coliformes totaux ; coliformes fécaux ou *Escherichia coli* ; les streptocoques fécaux ou entérocoques intestinaux) et des paramètres **physico-chimiques** (mousses ; phénols ; huiles minérales ; couleur ; résidus goudronneux et matières flottantes ; transparence). En fonction des circonstances de terrain, d'autres paramètres peuvent être mesurés : cyanobactéries et algues toxiques, pH, nitrates, phosphates, chlorophylle, micro-polluants...

- ✓ **Préconisations suivies** : 17.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : DDASS (I-SISE-Baignade). <http://baignades.sante.gouv.fr/>
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Annuelle.
- ✓ **Référence initiale** : Non.

✓ Caractéristiques du bassin :

En 2007, le contrôle sanitaire concerne **37 baignades** sur le bassin de la Vienne :

- 22 étangs,
- 11 barrages,
- 4 rivières.

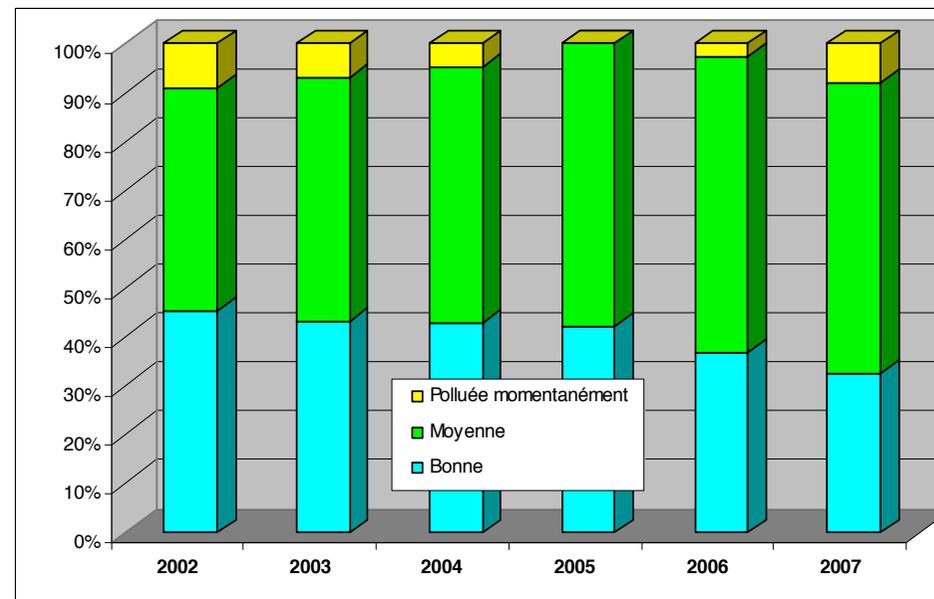
L'évolution de la qualité des eaux de baignade suit une tendance générale depuis 2002.

Le nombre de baignades classées en « **eau de bonne qualité** » diminue alors que le nombre de baignade de la classe « **eau de qualité moyenne** » est en **augmentation**. En 2007, 3 baignades sont classés en « **eau pouvant être momentanément polluée** » soit environ 8 % des baignades du bassin.

Les sources de dégradation de la qualité des eaux de baignade sont généralement liées à une **eutrophisation** du plan d'eau. Cet enrichissement en nutriments (azote et phosphore) peut provoquer des développements algaux dangereux pour la santé humaine (cyanobactéries). Un assainissement défectueux et une pollution diffuse agricole sont généralement à l'origine de ces perturbations.

Remarques : Les baignades n'étant pas géographiquement identifiées dans la base de données I-SISE-Baignade, une carte n'a pas pu être réalisée. Les données 2007 sont en attente de validation.

9.4 Evolution de la qualité des baignades de 2002 à 2007 (source : Ministère de la Santé)



Pourcentages de répartition des classes de qualité des eaux de baignade du bassin de la Vienne

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bonne	45%	43%	43%	42%	37%	32%
Moyenne	45%	50%	52%	58%	61%	59%
Polluée momentanément	9%	7%	5%	0%	3%	8%

Code	Commune	Nom baignade	Type	Qualité des eaux de baignade						
				2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Charente										
16132	ETAGNAC	La Feculerie	etang							
16270	PRESSIGNAC	La Guerlie	barrage							
Corrèze										
19036	CHAMBERET	Ris Combet	barrage							
19265	TARNAC	L'Enclouse	etang							
19284	VIAM	Lac de Viam	barrage							
Creuse										
23056	CHATELUS-LE-MARCHEIX	Le Pont	barrage							
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE	Broussas	barrage							
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE	Masgrangeas	barrage							
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE	Vauveix	barrage							
23168	SARDENT	Masmengeas	etang							
23212	SAINT-MARC-A-LOUBAUD	Lavaugelade	barrage							
Vienne										
86001	ADRIERS	Plan d'eau Chez Tony	etang							
86009	ARCHIGNY	Plan d'eau communal	etang							
86015	AVAILLES-LIMOZINE	Camping (La Vienne)	riviere							
86032	BONNEUIL-MATOURS	Parc de Cremeaux (La Vienne)	riviere							
86040	BUSSIERE (LA)	La Bertholier (La Gartempe)	riviere							
86171	MOUSSAC	Camping (La Vienne)	riviere							
86202	PUYE (LA)	Plan d'eau communal	etang							
86203	QUEAUX	Camping (La Vienne)	riviere							
86233	VALDIVIENNE	Morthemer (La Dive)	etang							
86236	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE	Chateau de Puygirault (L'Anglin)	riviere							
86245	SAINT-SAUVEUR	Les petites minaudieres	etang							
Haute Vienne										
87002	AMBAZAC	Jonas	etang							
87009	BEAUMONT-DU-LAC	Nergout	barrage							
87009	BEAUMONT-DU-LAC	Pierrefitte	barrage							
87020	BONNAC-LA-COTE									
87024	BUJALEUF	Sainte Helene	barrage							
87027	BUSSIERE-GALANT	Plan D'Eau De Bussiere-Galant	etang							
87039	CHATEAU-CHEVIX	Etang du Puy-Chaumartin	etang							
87040	CHATEAUNEUF-LA-FORET	Plan d'eau de Chateauneuf-la-foret	etang							
87045	CIEUX	Etang de Cieux	etang							
87046	COGNAC-LA-FORET	Plan d'eau de Cognac-la-Forêt	etang							
87051	CROISILLE-SUR-BRIANCE (LA)	Etang de Nouailhas	etang							
87066	FLAVIGNAC	Saint Fortunat	etang							
87113	PALAIS-SUR-VIENNE (LE)	La Sabliere	barrage							
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU	Auphelle	lac							
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU	Etang du bourg	etang							
87146	SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	Montreal	etang							
87150	SAINT-HILAIRE-LES-PLACES	Plaisance	etang							
87153	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	La Maulde	barrage							
87158	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE									
87167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS	Plan d'eau du soleil levant	etang							
87194	SUSSAC	Les saules	etang							
87194	SUSSAC	Plan d'eau de sussac	etang							

Tableau de bord du SAGE du bassin de la Vienne – Décembre 2007

A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité moyenne
	<p>Au moins 80% des résultats en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux au nombre guide;</p> <p>Au moins 95% des résultats en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux au nombre impératif;</p> <p>Au moins 90% des résultats en Streptocoques fécaux sont inférieurs ou égaux au nombre guide;</p> <p>Au moins 95% des résultats en Coliformes totaux sont inférieurs ou égaux au nombre impératif;</p> <p>Au moins 80% des résultats en Coliformes totaux sont inférieurs ou égaux au nombre guide;</p> <p>Au moins 95% des résultats en sont inférieurs ou égaux aux seuils impératifs pour les huiles minérales, les phénols et les mousses.</p>		<p>Au moins 95% des prélèvements respectent le nombre impératif pour les Escherichia coli, et les Coliformes totaux;</p> <p>Au moins 95% des résultats sont inférieurs ou égaux aux seuils impératifs pour les huiles minérales, les phénols et les mousses.</p> <p>Les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.</p>
Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes aux normes européennes			
C	Eau pouvant être momentanément polluée	D	Eau de mauvaise qualité
	<p>La fréquence de dépassement des limites impératives est comprise entre 5% et 33,3%</p> <p>Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement du nombre impératif suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C.</p>		<p>Les conditions relatives aux limites impératives sont dépassées au moins une fois sur trois.</p> <p>Toutes les zones classées en catégorie D une année, doivent être interdites à la baignade l'année suivante.</p>
Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes aux normes européennes			

INDICATEUR DE PRESSION : 10. PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE

Un bilan précis sur les prélèvements de la ressource par usage (industriel, irrigation, AEP) est nécessaire pour mettre en évidence les pressions sur la ressource.

Il sera distingué les prélèvements réalisés sur les eaux de surface à ceux sur les eaux souterraines.

INDICATEUR DE PRESSION : 10. PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE

Descripteur : 10.1 et 10.2 Carte et tableaux des prélèvements en eaux de surface et souterraines (AEP, Irrigation, Industrie)

✓ Commentaire général descripteur :

Au travers des **redevances** qu'elle perçoit, l'Agence de l'eau Loire - Bretagne recense les principaux prélèvements dans les **eaux superficielles et souterraines** pour les 3 usages suivants :

- **irrigation**,
- **AEP**,
- **Industrie**.

Les informations collectées en 2007 correspondent aux données de l'année 2005 (décalage lié à l'intégration des données au niveau des services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

- ✓ **Préconisations suivies** : 37, 48, 49.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : AELB.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Annuelle.
- ✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et Faiblesses " p.68.

✓ Caractéristiques du bassin :

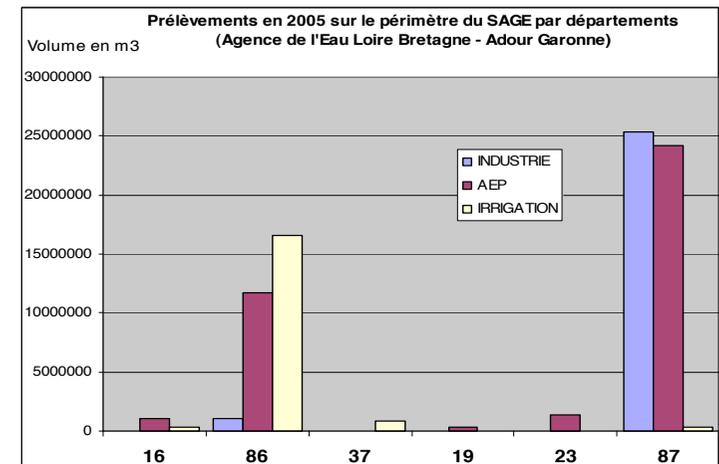
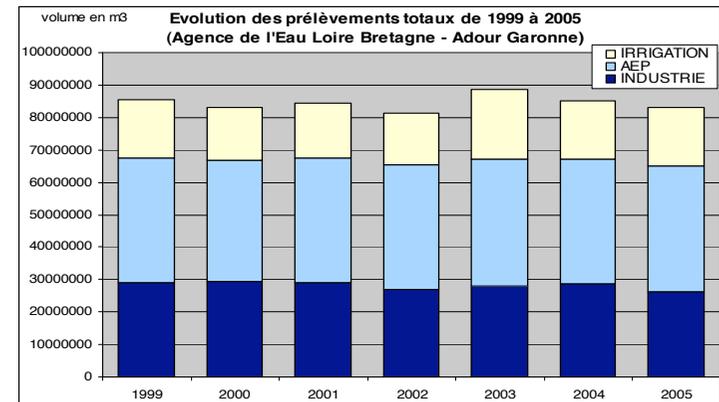
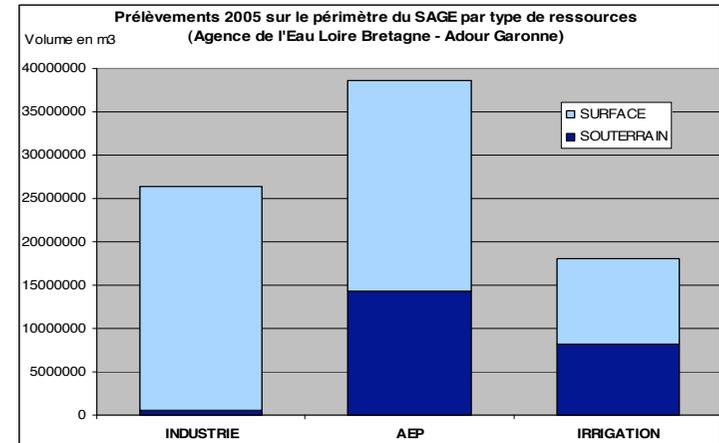
L'eau présente sur le bassin de la Vienne est le support de nombreux usages.

Le volume moyen prélevé sur le bassin de la Vienne de **1999 à 2005 est de 84,6 millions de m³**. Ces prélèvements sont **stables** durant ces 6 années avec une augmentation du volume prélevé pour l'irrigation agricole en 2003.

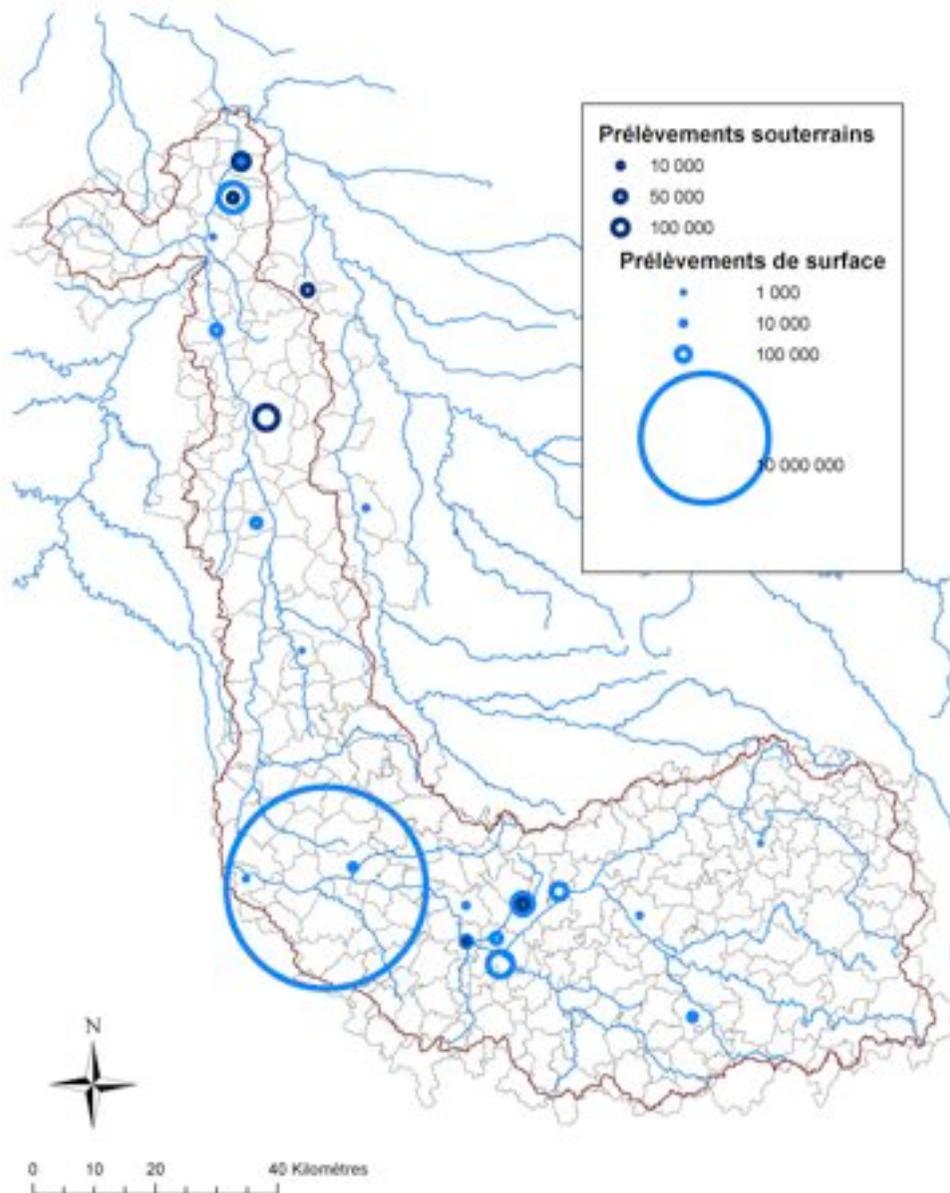
Le volume total prélevé **pour l'année 2005** est d'environ **83 millions de m³** avec :

- **32 %** de ce volume destiné à l'usage industriel,
- **47 %** à l'usage « eau potable »,
- **22 %** à l'usage irrigation.

Les prélèvements pour **l'industrie et l'AEP** sont majoritaires sur le département de la Haute-Vienne avec le pompage sur la Vienne de Saillat-sur-Vienne. Sur le département de la Vienne, **l'irrigation** est l'usage principal avec une répartition équivalente entre les pompages en nappes et en rivières.

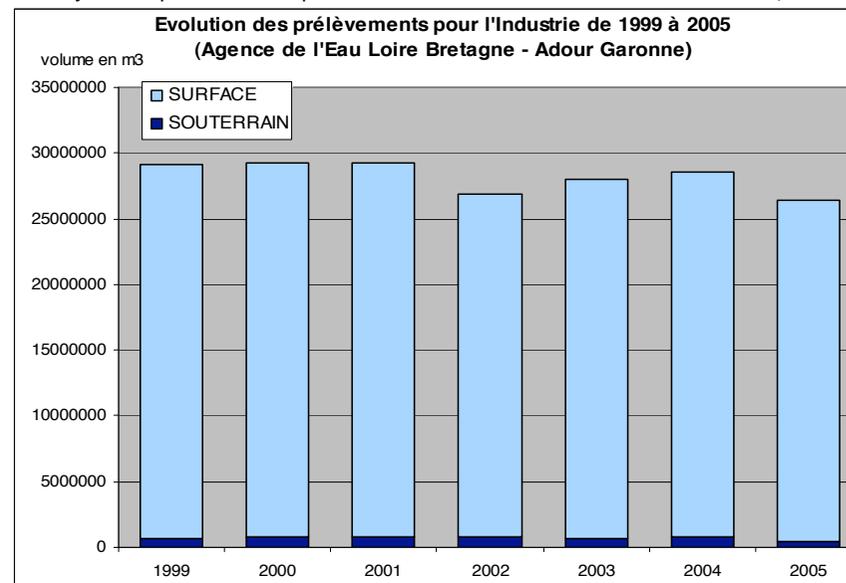


10.1 Les prélèvements pour l'industrie en 2005

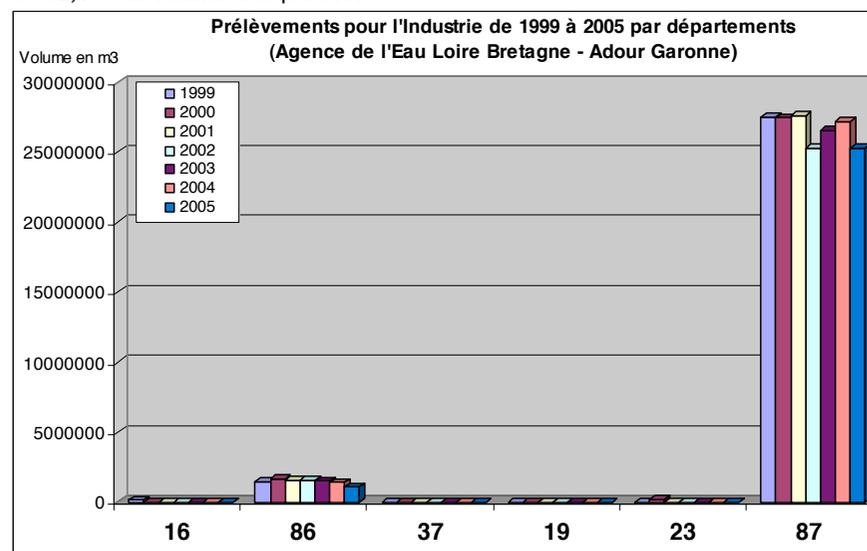


Source : Agence de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne 2007.
Conception : Cellule SAGE Vienne janv. 2008.

- Le volume moyen des prélèvements pour l'industrie de 1999 à 2005 est d'environ **28,2 millions de m³**

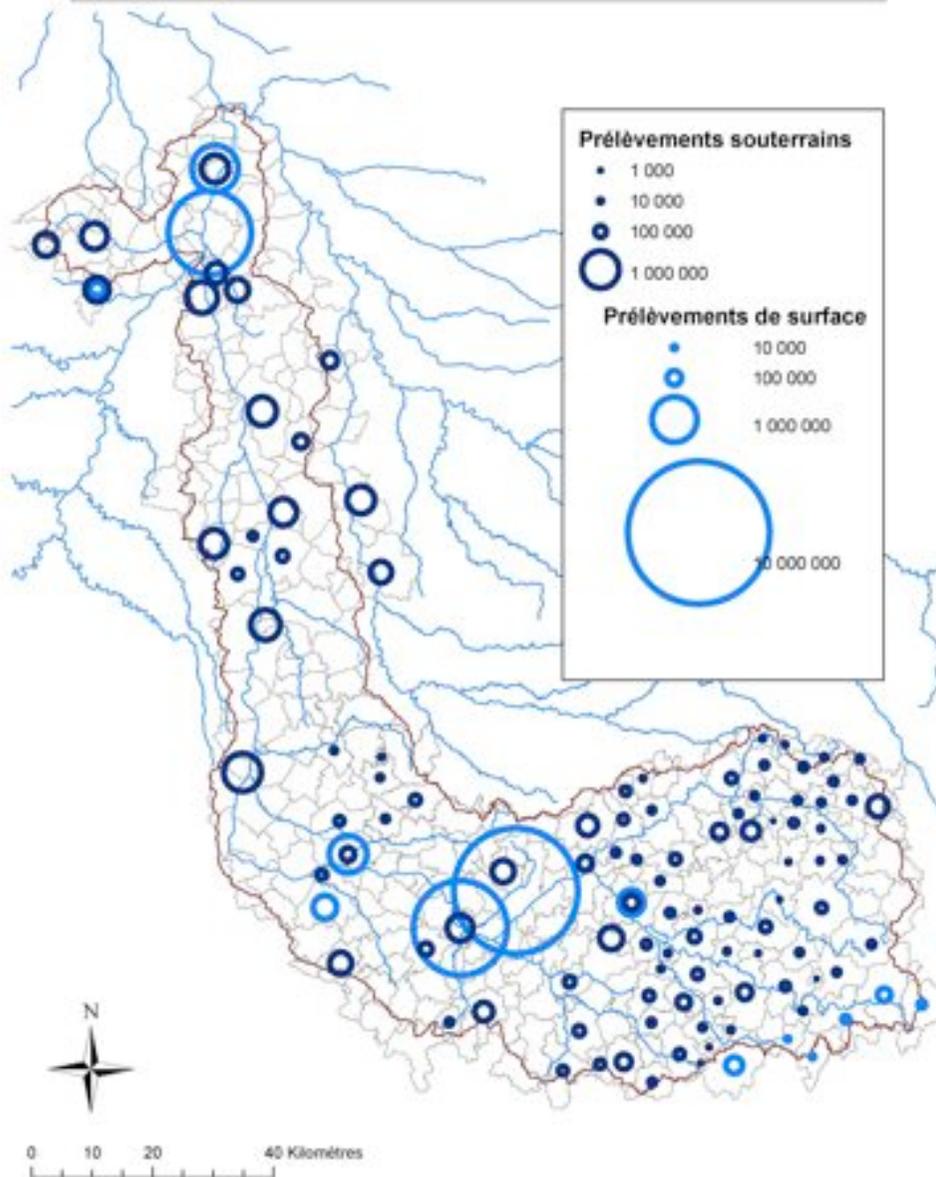


- En 2005, les prélèvements annuels destinés à l'industrie représentent **26,4 millions de m³**, dont **98,1 % proviennent des eaux de surface**. Il s'agit principalement de pompage sur les la Vienne. Le pompage sur la Vienne, au niveau de la commune de **Saillat-sur-Vienne (complexe papetier)**, représente **92,1 %** du volume total prélevé.



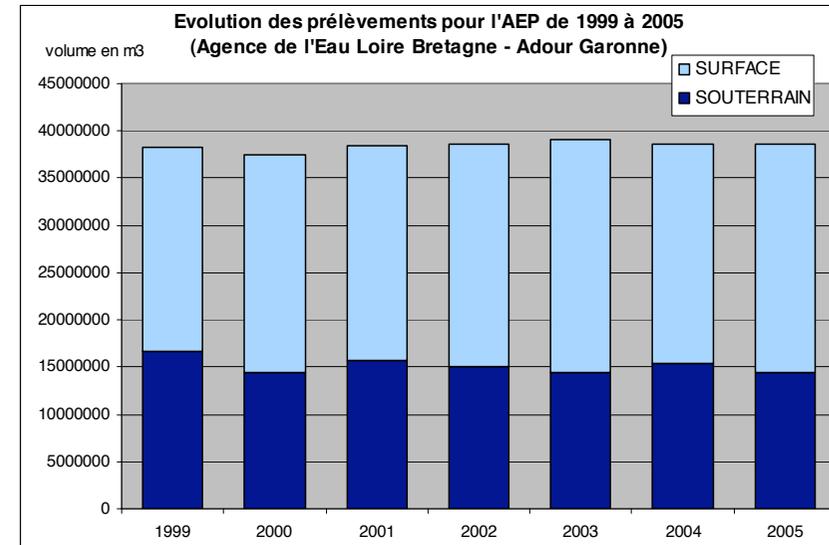
- En 2005, **96 % des prélèvements pour l'industrie** ont lieu principalement sur le département de la Haute-Vienne (papeteries de Saillat-sur-Vienne).

10.1 Les prélèvements pour l'AEP en 2005

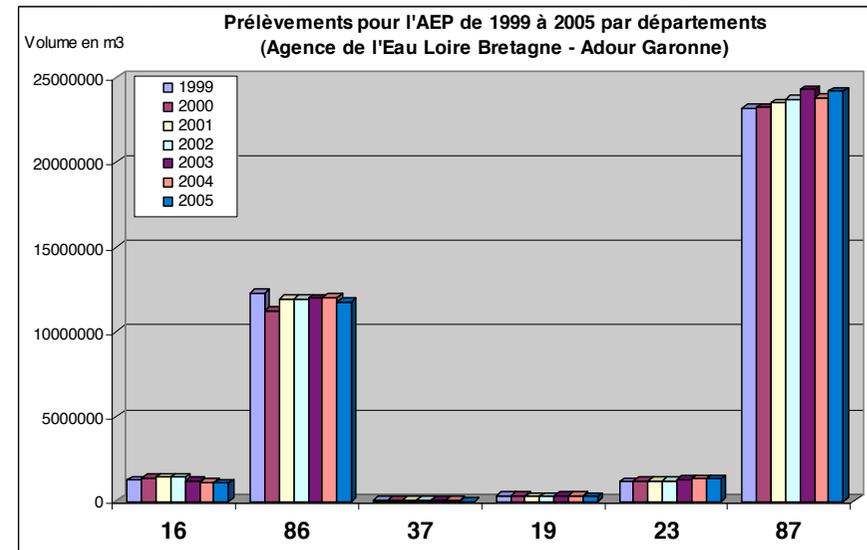


Source : Agence de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne 2007.
Conception : Cellule SAGE Vienne janv. 2008.

- Le volume moyen des prélèvements pour l'eau potable de 1999 à 2005 est d'environ **38,4 millions de m³**.

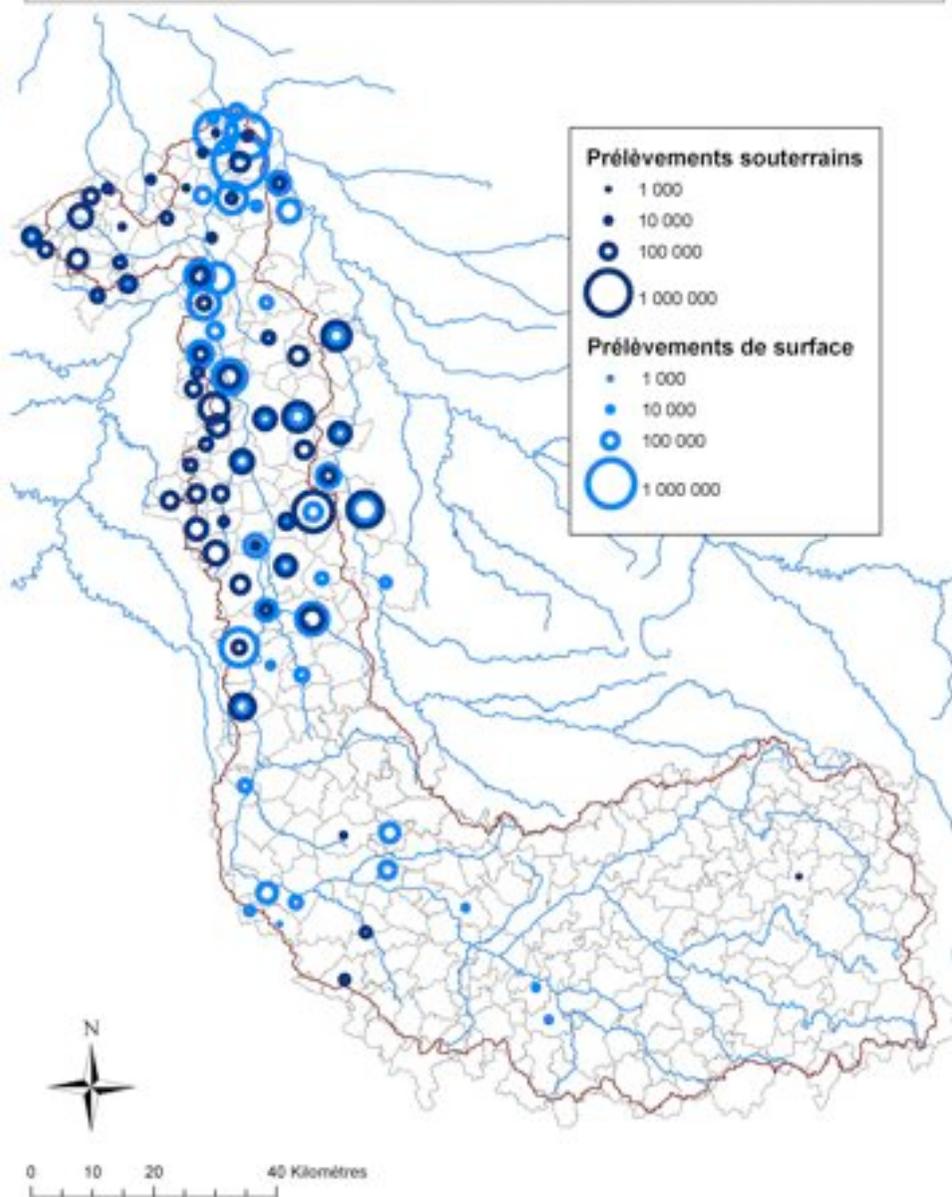


- En 2005, les prélèvements annuels destinés à l'alimentation en eau potable représentent **38,6 millions de m³**, dont **37 % proviennent des eaux souterraines et 63 % des eaux de surface**. Il s'agit principalement de petits captages de sources et sur la Vienne en Région Limousin (socles granitique) et de pompages en nappes souterraines et sur la Vienne en Région Poitou-Charentes.



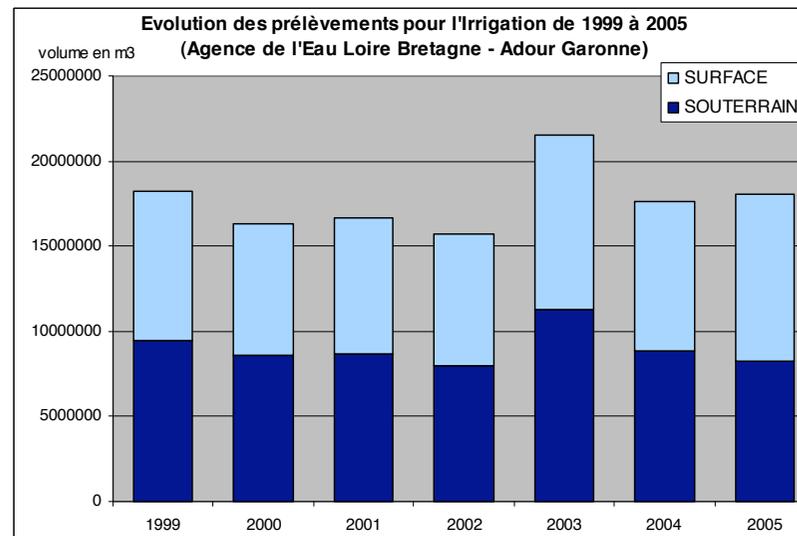
- En 2005, **93 % des prélèvements pour l'eau potable** ont lieu principalement sur les départements de la Haute-Vienne et de la Vienne. En effet, ce résultat est conforme à la répartition de la population car 90 % des habitants du bassin se trouvent sur ces 2 départements.

10.1 Les prélèvements pour l'irrigation en 2005

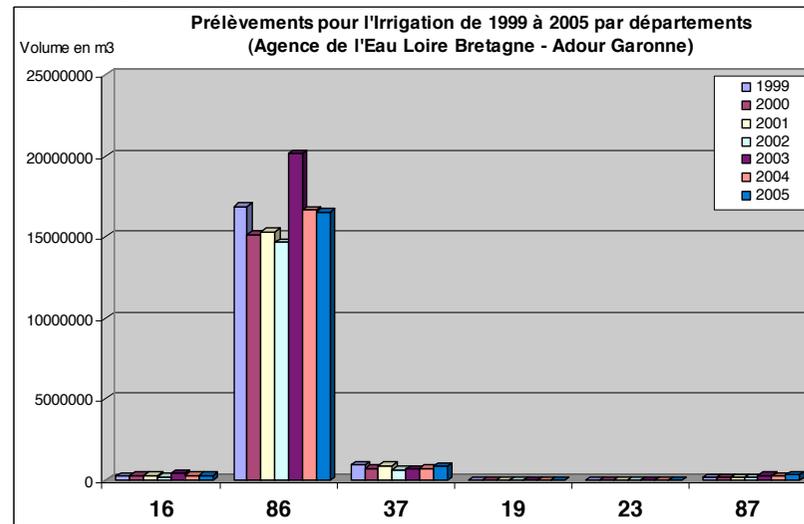


Source : Agence de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne 2007.
Conception : Cellule SAGE Vienne janv. 2008.

- Le volume moyen des prélèvements pour l'irrigation agricole de 1999 à 2005 est d'environ 17,7 millions de m³.



- En 2005, les prélèvements annuels destinés à l'irrigation représentent **18 millions de m³**, dont **54 % proviennent des eaux souterraines et 46 % des eaux de surface**. Les prélèvements sont, pour la 1^{ère} fois, majoritaires sur les eaux de surface depuis 1999. Il s'agit principalement de captages de sources et de pompages en Région Poitou-Charentes où les cultures céréalières dominent.



- En 2005, **93 % des prélèvements pour l'irrigation** ont lieu principalement sur le département de la Vienne. En effet, ce résultat est conforme à la répartition des espaces agricoles irrigués (maïs en particuliers – cf. page 90) présents sur la partie aval du bassin. **Durant l'été 2003**, du fait des températures élevées, **l'irrigation a été plus intense** avec une part plus importante de prélèvements en nappes souterraines. Ces pressions affectent plus particulièrement l'Envgne et l'Ozon .

INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

Pour cet indicateur, il s'agit de disposer de cartes localisant les principales sources de rejets.

Ces cartes pourront alors être comparées avec les cartes de réponses mettant ainsi en évidence l'adéquation problèmes / réponses.

Des tableaux de données pourront éventuellement préciser la quantité des principaux rejets.

Certaines préconisations du SAGE permettent, entre autres, de renseigner cet indicateur (préconisations n°5, 10 et 11).

INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

Descripteur : 11.1 Carte et tableau des rejets domestiques (stations d'épuration)

✓ Commentaire général descripteur :

Les rejets domestiques correspondent aux eaux résiduaires urbaines.

L'objectif de ce descripteur est **d'identifier les rejets au niveau des stations d'épuration du bassin**. Suivant le type de réseaux ; séparatif (eaux usées et eaux pluviales séparées) ou unitaire (eaux usées et eaux pluviales sur le même réseau), la part d'eaux usées et d'eaux pluviales pourra varier d'un rejet à l'autre.

La cartographie des rejets permettra également de d'identifier les milieux récepteurs de ces rejets.

- ✓ **Préconisations suivies** : 5, 7, 28, 29.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : AELB, SATESE, cellule du SAGE.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Annuelle.
- ✓ **Référence initiale** : Préconisation n°5.

✓ Caractéristiques du bassin :

En 2000, **273 stations d'épuration** ont été recensées sur le bassin de la Vienne

Extrait de « Forces et Faiblesses du bassin de la Vienne » :

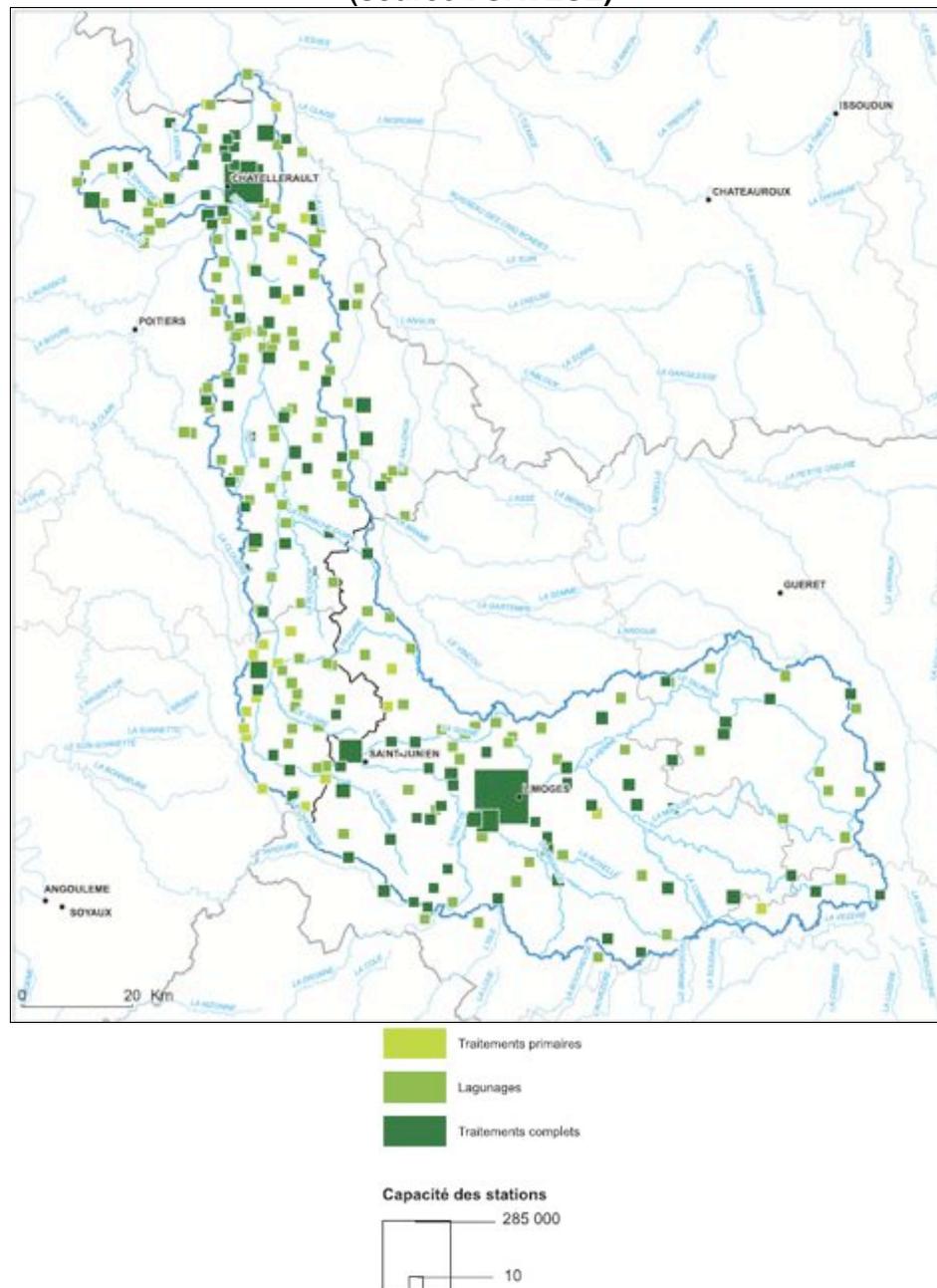
Ces stations d'épuration communales possèdent, pour **88 %** d'entre elles, **une capacité d'épuration inférieure à 2 000 Equivalents-Habitants**. De plus, **63 %** de ces petites stations (152 sur 240) ont **une capacité épuratoire inférieure à 400 EH**. Ce constat souligne la présence de communes faiblement peuplées sur le bassin de la Vienne. Bien que ces stations d'épuration ne correspondent qu'à 14% de la capacité nominale, l'impact de ces rejets peut être ponctuellement significatif sur le milieu récepteur, particulièrement en période de basses eaux.

Les **stations d'épuration de capacité supérieure à 15 000 EH** (Limoges, Châtelleraut, Saint-Junien, Isle et Ingrandes), ont un poids conséquent sur le bassin de la Vienne. En effet, leur capacité nominale globale (462 600 EH) représente 67% de la capacité totale de l'ensemble des équipements. Ainsi, les deux tiers de la charge polluante d'origine domestique rejetée sur le bassin sont localisés sur ces 5 points.

Les traitements épuratoires réalisés par les stations d'épuration peuvent être distingués en trois types : **traitement primaire, lagunage ou traitement complet**. Le traitement primaire (filtre à sable, décanteur-digesteur, bassin d'infiltration) est effectué sur environ 10% des stations du bassin et exclusivement pour des stations de capacité inférieure à 500 EH. Le traitement de type lagunage est prédominant sur le bassin. Cependant, il est uniquement choisi pour des stations d'épuration de capacité inférieure à 2 000 EH, et semble bien adapté à la ruralité du territoire. Pour les stations de capacité plus importante, un traitement complet (lit bactérien ou boues activées) est réalisé.

Modèle PEGASE : cf. descripteur **11.3 Carte des rejets industriels p.101**.

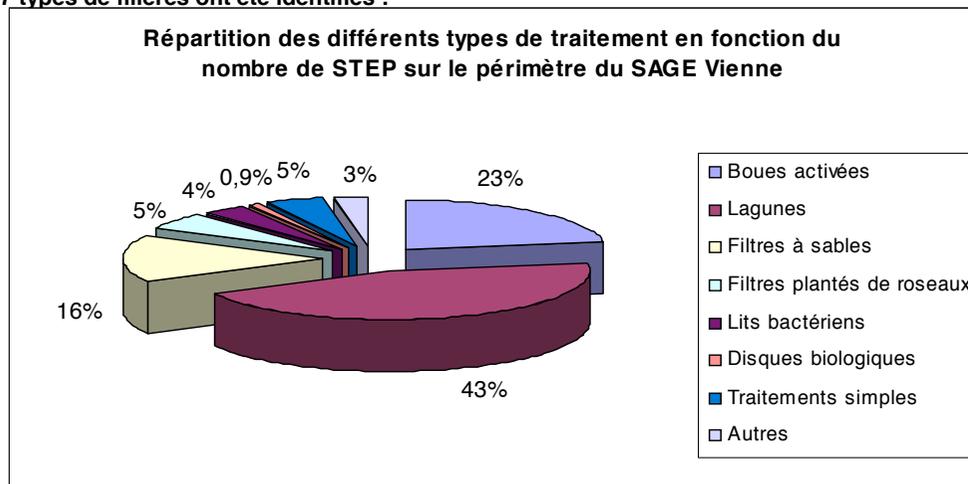
11.1 Carte des rejets domestiques (stations d'épuration) en 2000 (source : SATESE)



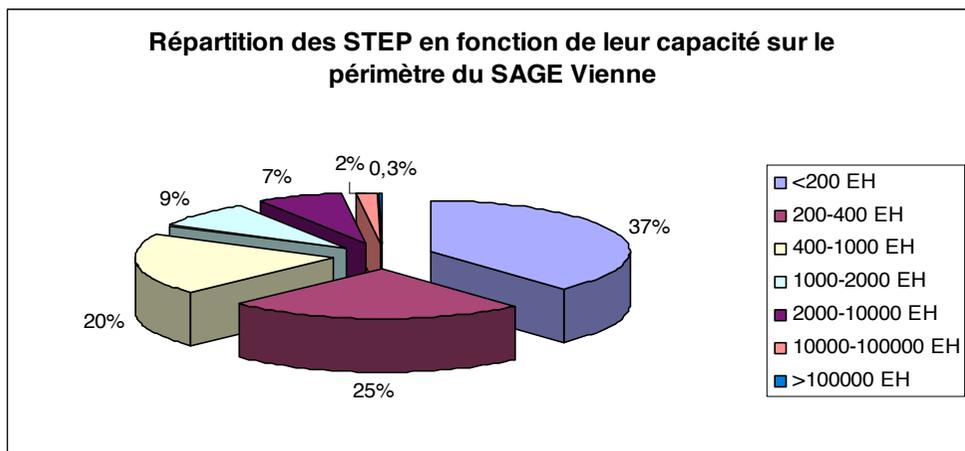
En 2007, une étude a été réalisée par des étudiants du Master Pro II de Limoges afin d'identifier et de caractériser les stations d'épuration du bassin de la Vienne (sources : Conseils Généraux et SATESE des départements du SAGE).

Malgré les difficultés d'un tel inventaire au regard de la superficie du territoire, **352 stations d'épuration** ont été recensées pour une **capacité totale théorique de traitement équivalente à 673 350 Equivalents-Habitants**.

7 types de filières ont été identifiés :



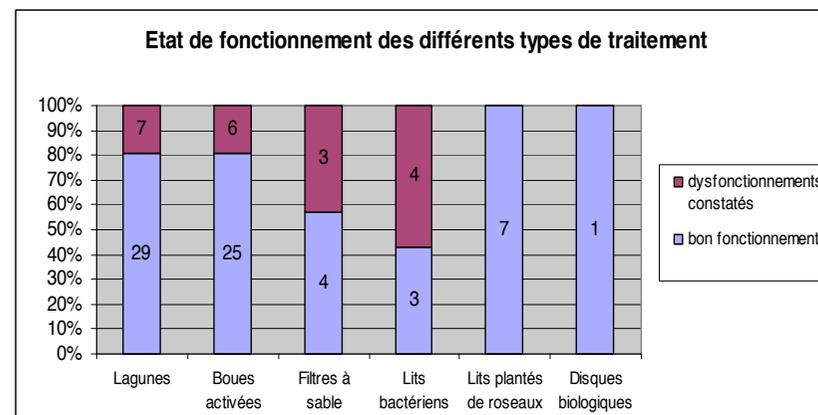
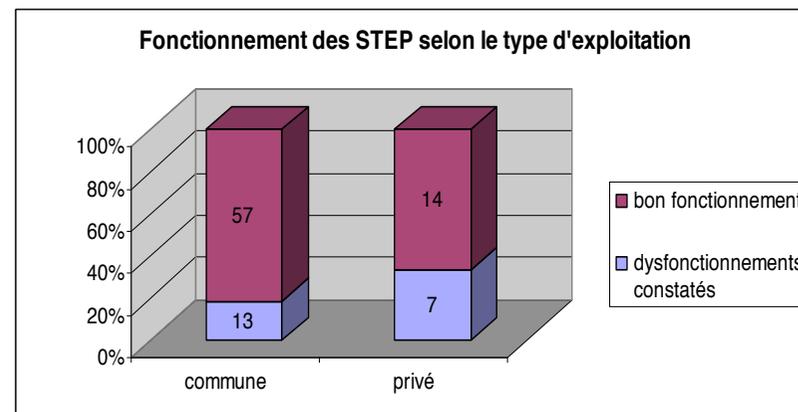
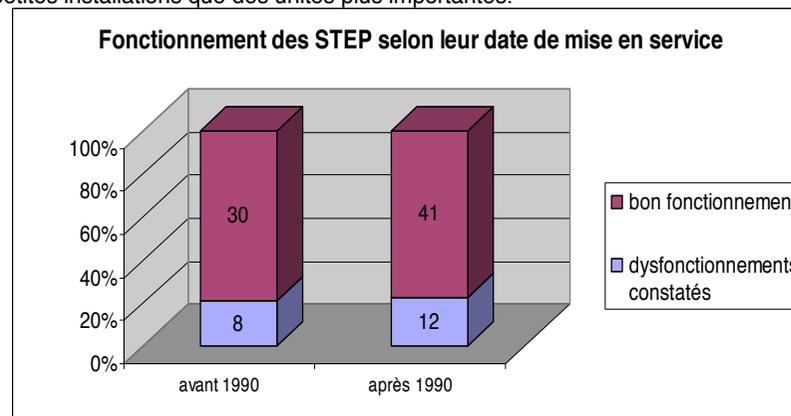
66% des filières mises en place sont des lagunes ou des boues activées et les procédés extensifs (lagunes, filtres à sable et filtres plantés de roseaux) concernent 64% des STEP recensées.



82% des STEP sont de capacité inférieure à 1000 EH. Il s'agit donc majoritairement de petites unités de traitement.

Un bilan plus précis a été réalisé sur le département de la Haute-Vienne :

Les résultats montrent que sur **96 stations recensés**, **20** d'entre elles présentent des dysfonctionnements (source : SATESE 87). Des dysfonctionnements concernent aussi bien des petites installations que des unités plus importantes.



INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

Descripteur : 11.2 Cartes de pression agricole (épandage ; UGB/ha ; zones maïs)

✓ Commentaire général descripteur :

La pression de l'agriculture peut être matérialisée par la part de **culture du maïs**, généralement intensive et induisant des apports en produits phytosanitaires en quantité importante et une irrigation des parcelles.

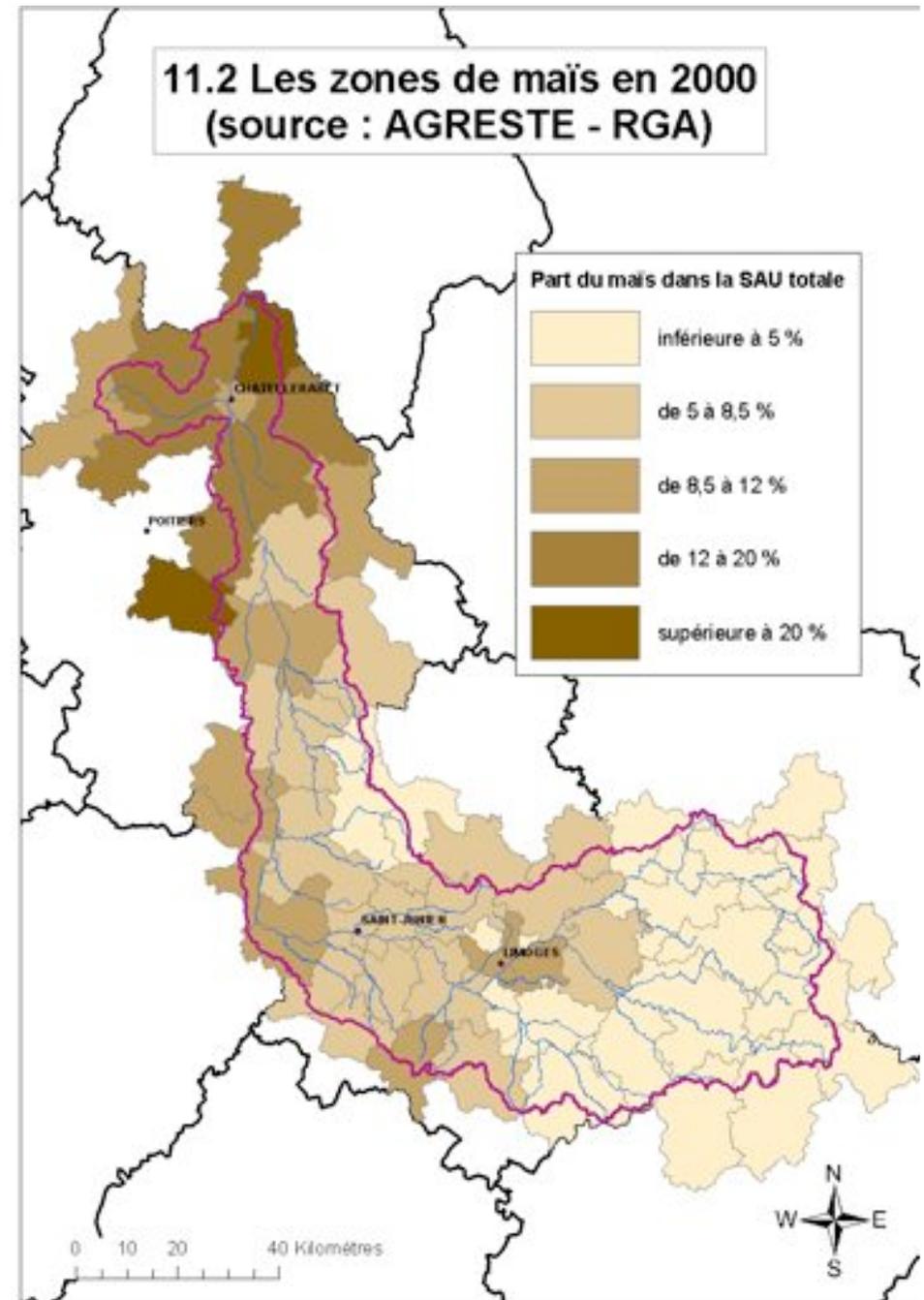
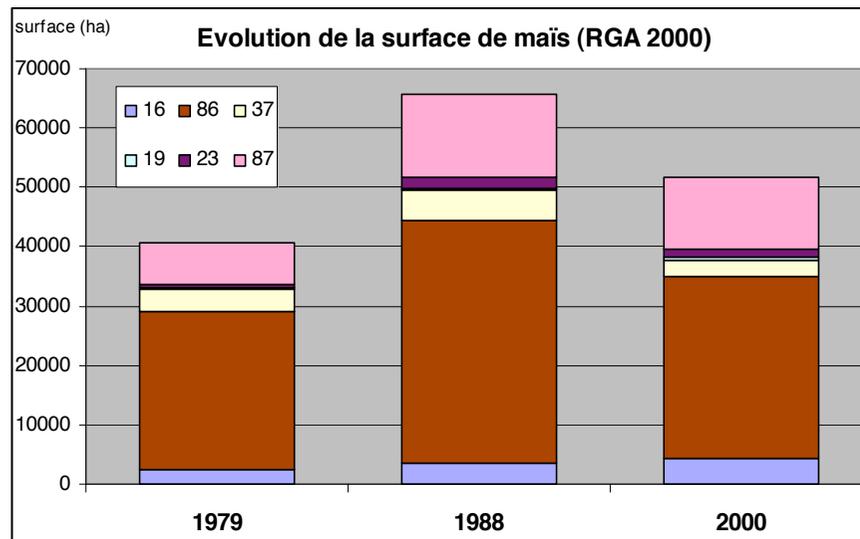
L'**épandage** et l'**évolution du cheptel** (en nombre d'Unités de Gestion Bétail) constituent des références pour évaluer la pression de l'élevage. A partir du nombre d'UGB, il est également possible d'appliquer des coefficients afin de déterminer la quantité de matières organiques, azotées et phosphorées produites.

- ✓ **Préconisations suivies** : 20, 91.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : RGA.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Prochaine actualisation du RGA.
- ✓ **Référence initiale** : Non.

✓ Caractéristiques du bassin :

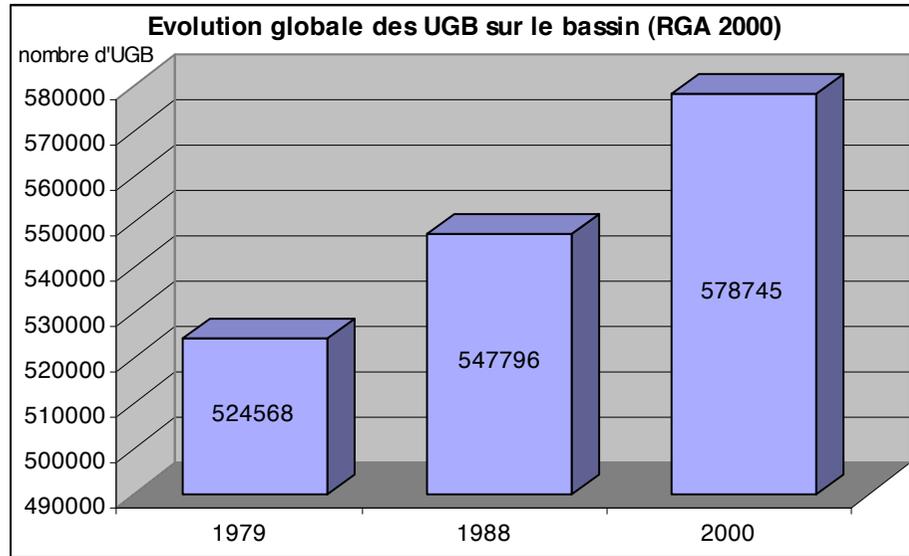
L'évolution des surfaces de maïs a **augmenté de 38 % entre 1979 et 1988** en passant de 40 600 ha à 65 600 ha. En 1988, la part de maïs cultivée en Vienne représente **62 % de la superficie totale de maïs** du bassin.

Entre 1988 et 2000, la superficie de maïs a **diminué de 27 %** en passant de 65 600 ha à 51 700 ha. En 2000, la part de maïs cultivée en Vienne représente **60 % de la superficie totale de maïs**. La part cultivée en Haute-Vienne représente 23 %. Au nord de Châtelleraut (canton de Dange-St-Romain), la part de la surface de maïs représente près de **30 % de la SAU**.



Pression d'élevage (RGA 2000)

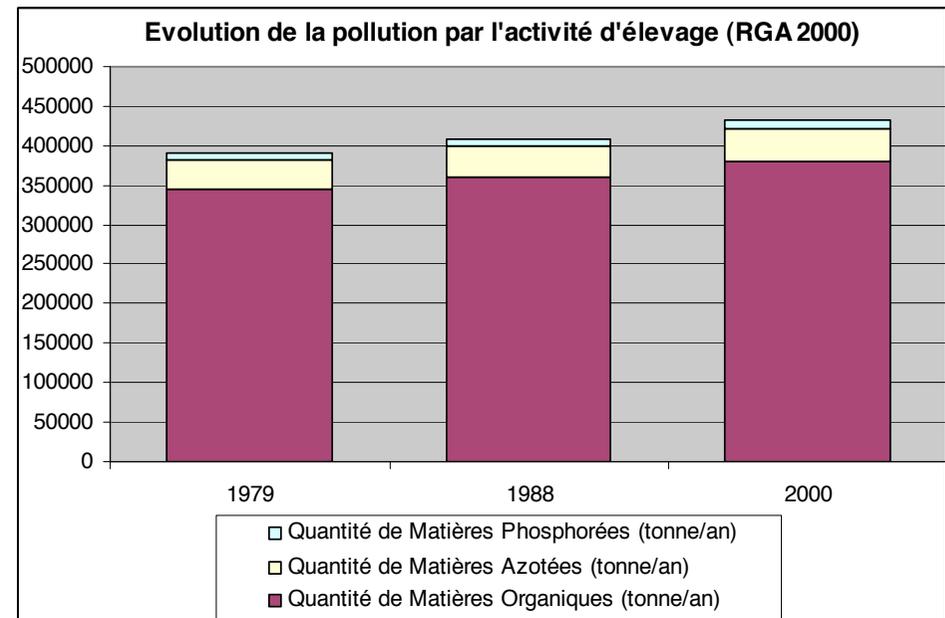
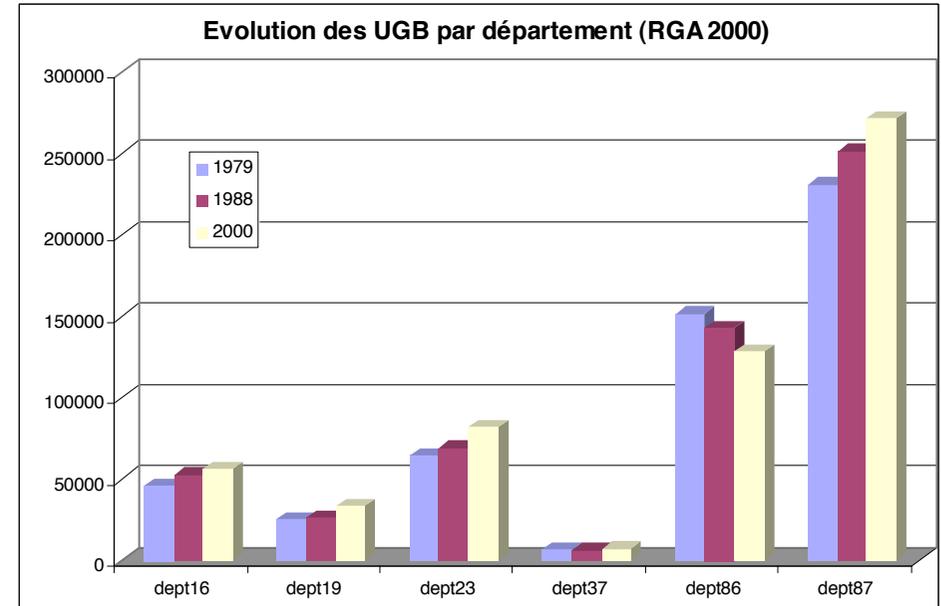
Le cheptel total du bassin de la Vienne a **augmenté d'environ 10 % de 1979 à 2000**, passant de 524 568 Unités Gestion Bétail en 1979 à 578 745 UGB en 2000.



La situation est globalement la même pour les départements du bassin de la Vienne sauf pour la Vienne, où le nombre d'UGB a diminué. La déprise agricole ou les modifications du type d'agriculture (élevage extensif vers des cultures intensives) expliquent cette baisse.

L'évolution de la pollution induite par l'augmentation du cheptel suit la même progression. La part de **matières organiques** représente, en 2000, **66 % des matières produites** avec près de 380 000 tonnes par an.

Pas de données concernant l'épandage en 2005.



INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

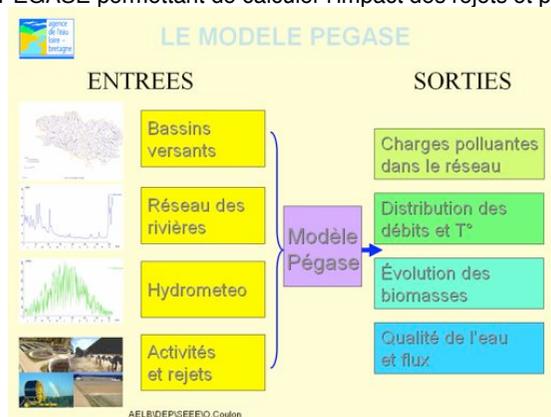
Descripteur : 11.3 Carte des rejets industriels

✓ Commentaire général descripteur :

Suivant le type d'activité industrielle, les **rejets industriels peuvent engendrer différents types de pollution** (cf. page 62 du document « Forces et Faiblesses du bassin de la Vienne »).

Les pollutions majoritaires sont les matières organiques (industrie du papier, carton) et les matières en suspension (agroalimentaire). Il peut également s'agir de pollutions par les matières azotées, les matières phosphorées ou les métaux.

PEGASE - Planification Et Gestion de l'Assainissement des Eaux : Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du prochain SDAGE Loire-Bretagne, l'Agence de l'eau utilise un modèle nommé PEGASE permettant de calculer l'impact des rejets et pollutions sur le milieu.



Les caractéristiques des rivières et du bassin sont intégrées dans cette modélisation.

L'aspect « activités et rejets » concernent les **rejets domestiques, industriels, d'élevage** (pollution considérée comme ponctuelle) et les **apports des sols** selon les types d'occupation du sol (prairies, culture, forêts...) (pollution considérée comme diffuse).

Certaines données sont susceptibles de modifications ultérieures.

- ✓ **Préconisations suivies** : 5, 7, 27.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : AELB (service redevance), DRIRE, Structure porteuse.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Annuelle.
- ✓ **Référence initiale** : Préconisation n°5.

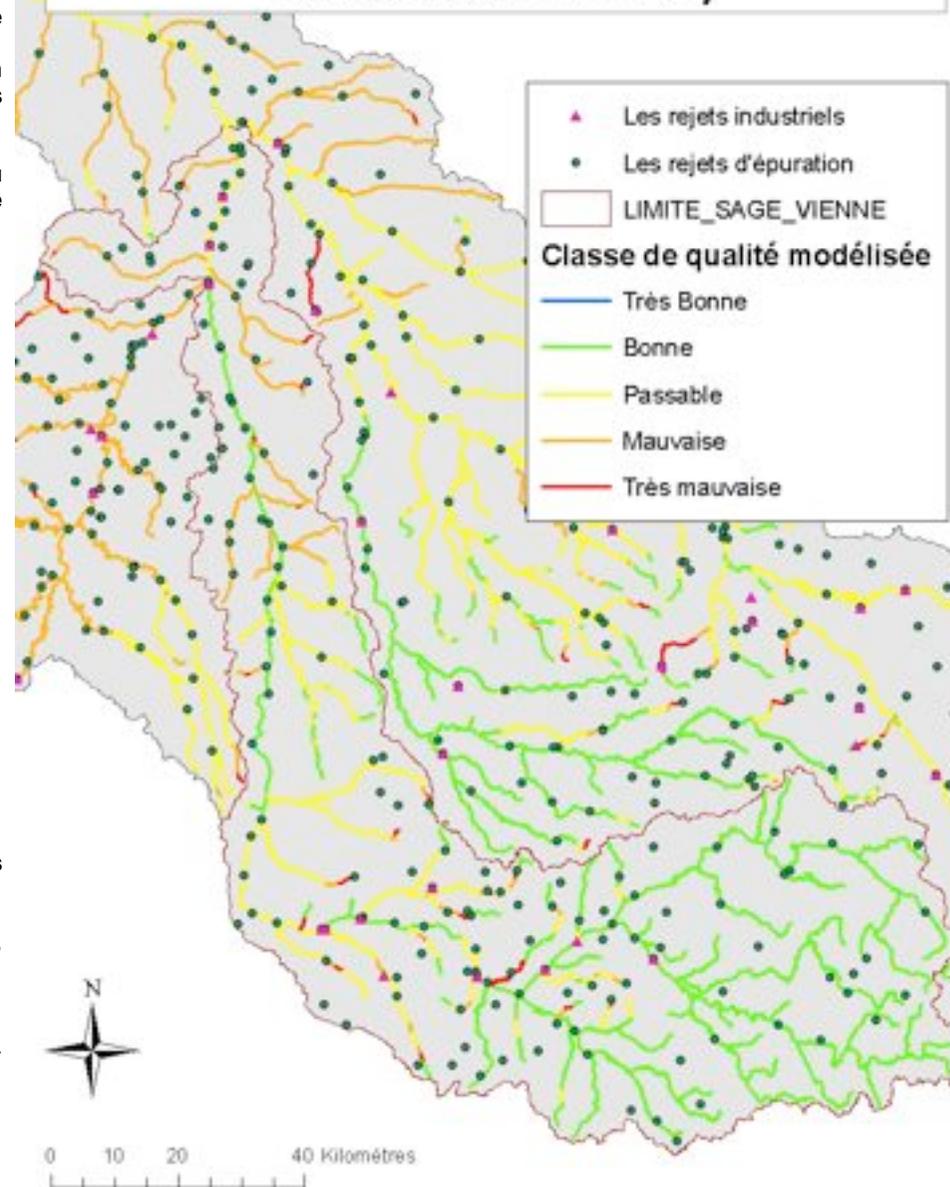
✓ Caractéristiques du bassin :

La modélisation PEGASE permet de mettre en évidence la qualité de l'eau en la linéarisant par tronçons de cours d'eau selon les classes de qualité SEQ-Eau et ce, par type de pollution.

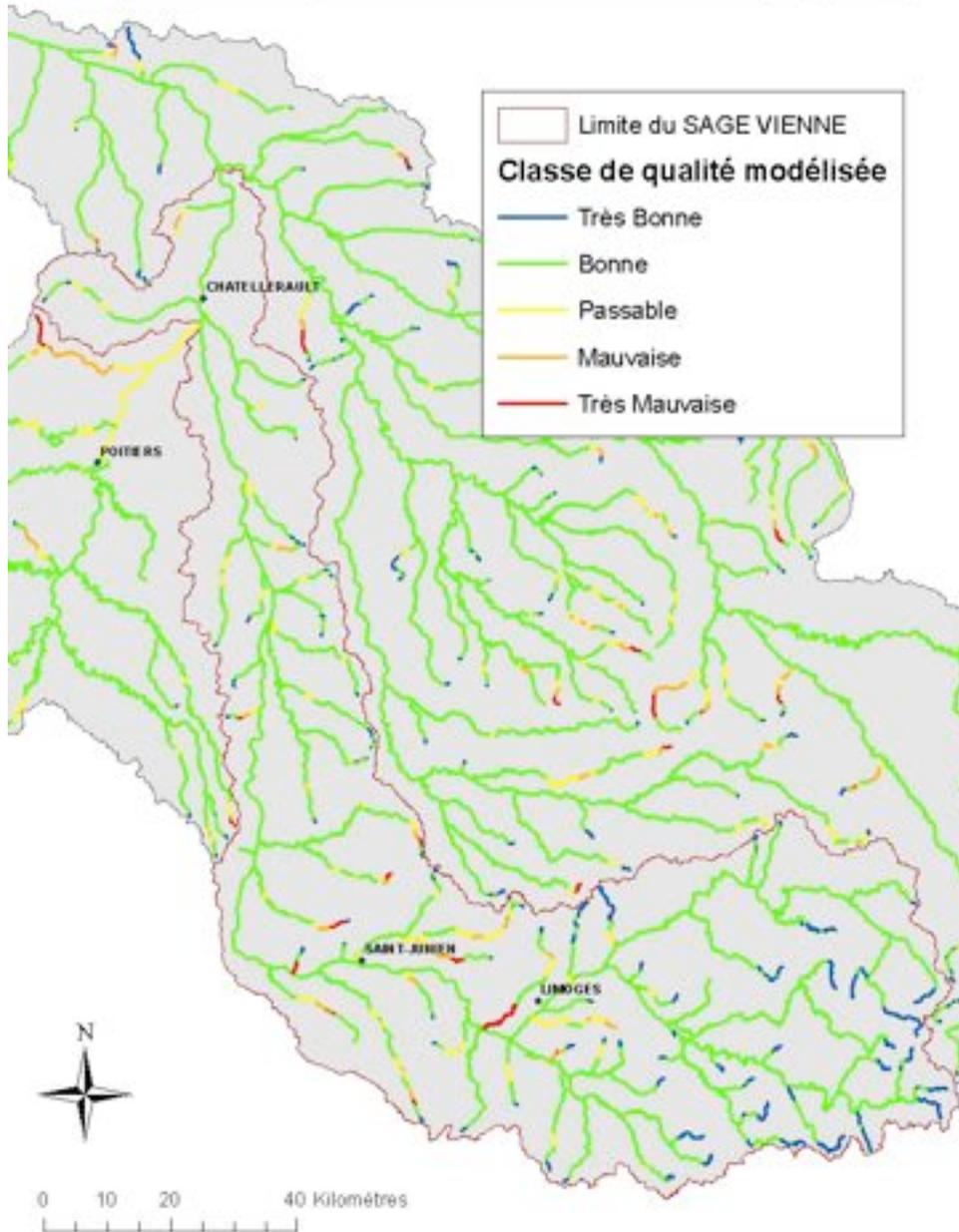
Sur le bassin de la Vienne, la qualité générale modélisée du bassin est **bonne sur la partie amont, passable sur la partie médiane et passable à mauvaise sur la partie aval** du bassin. Les cartes suivantes présentent la modélisation PEGASE par type d'altération.

Le tronçon à l'aval de Limoges est classé en **très mauvaise qualité** pour l'ensemble des altérations. L'activité urbaine et industrielle de ce secteur est la principale source de dégradation de cette qualité.

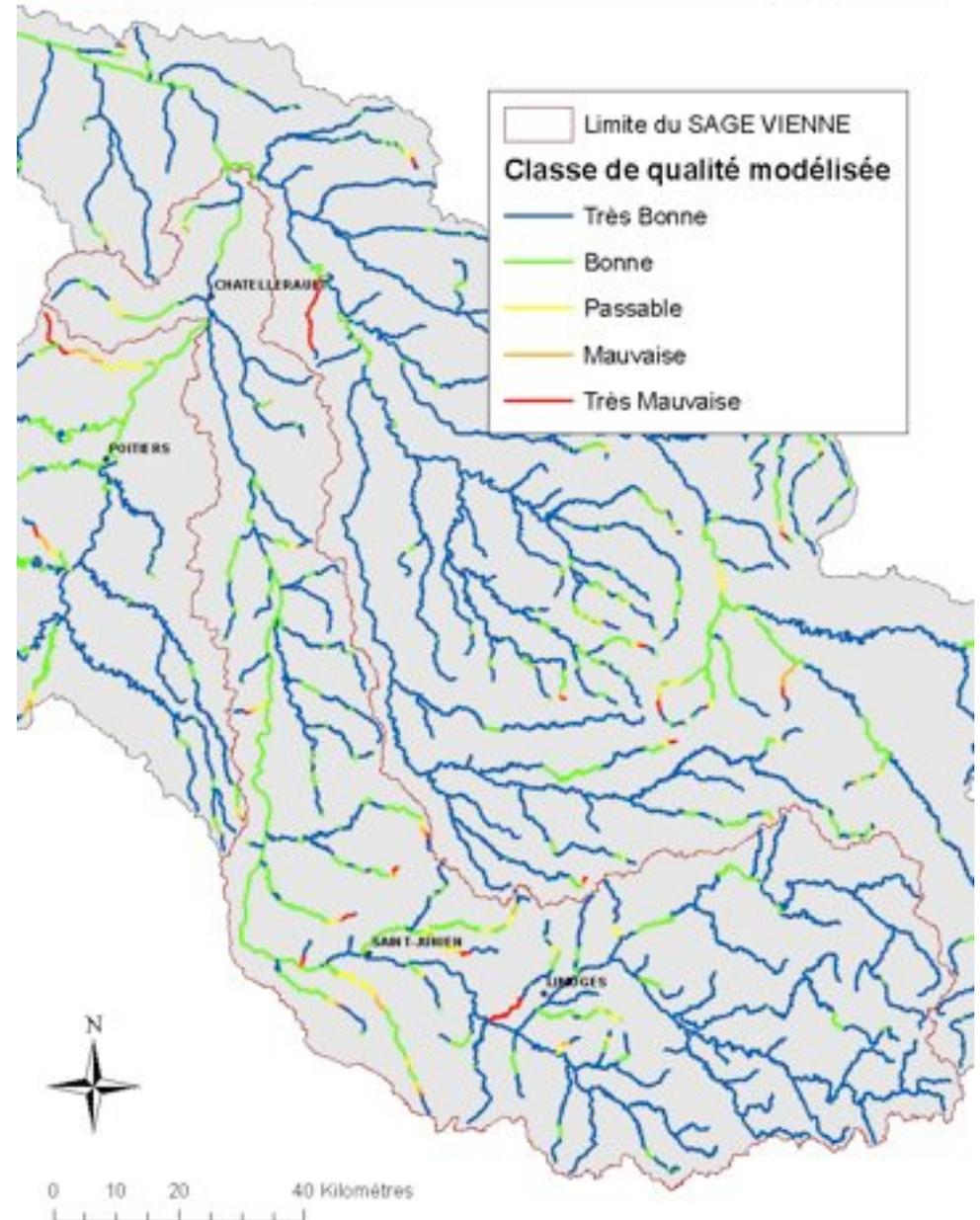
11.3 Carte des rejets industriels et d'épuration (source : Agence de l'eau Loire Bretagne Modélisation PEGASE)



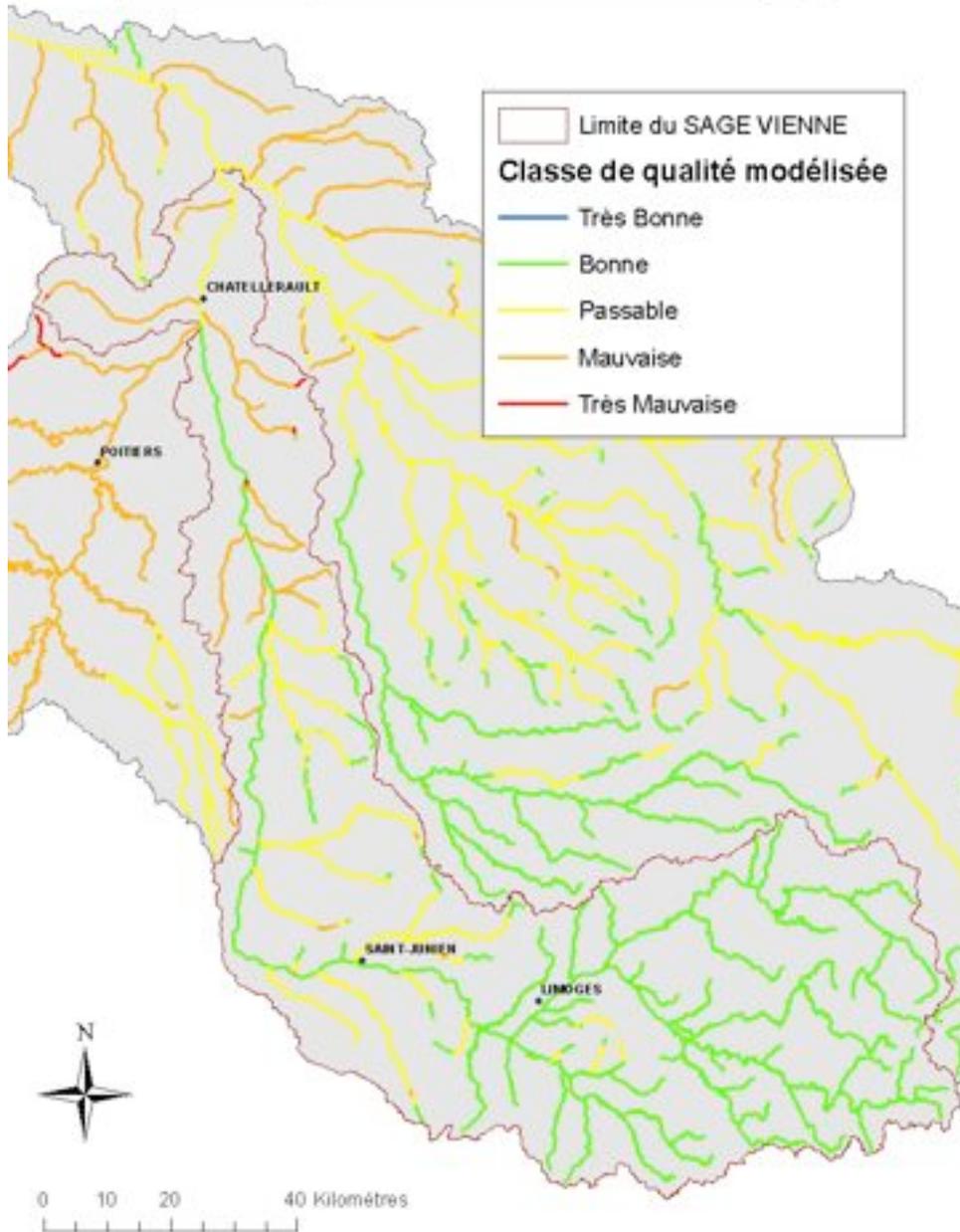
11.3 Modélisation PEGASE - MATIERES AZOTEES
(source : Agence de l'eau Loire Bretagne)



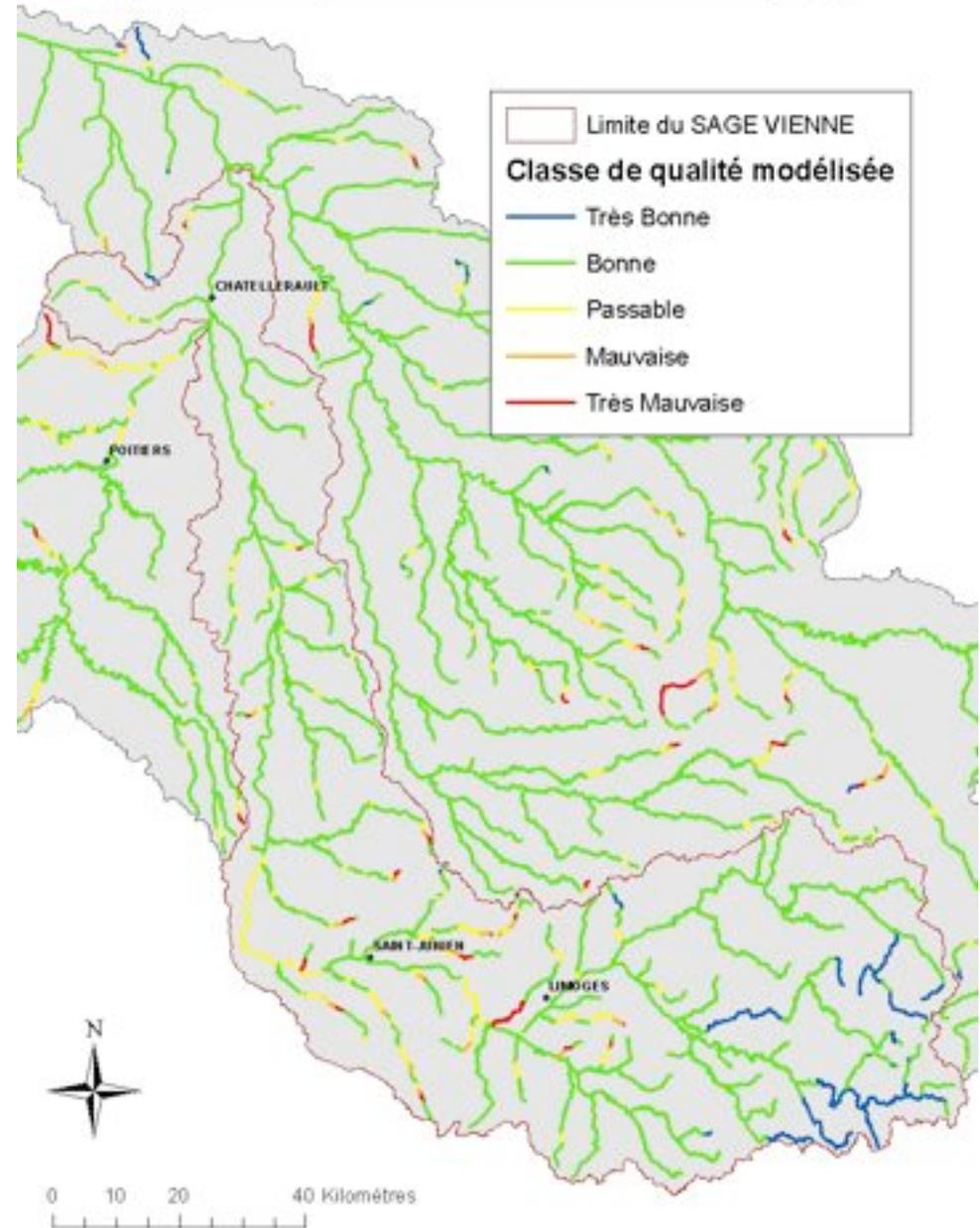
11.3 Modélisation PEGASE - MATIERES ORGANIQUES
(source : Agence de l'eau Loire Bretagne)



11.3 Modélisation PEGASE - NITRATES (source : Agence de l'eau Loire Bretagne)



11.3 Modélisation PEGASE - PHOSPHORE (source : Agence de l'eau Loire Bretagne)



INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

Descripteur : 11.4 Carte et/ou tableau des petits rejets

✓ **Commentaire général descripteur :**

Afin de résorber l'ensemble des rejets de polluants du bassin, il est nécessaire de disposer d'une **vision la plus exhaustive possible**. Certains rejets, repérés ponctuellement par les acteurs de terrain (techniciens de rivière...), ne font pas l'objet d'un repérage géographique précis et d'une quantification.

Le SAGE souhaite que les rejets vers le réseau hydrographique soient mieux identifiés et localisés. Pour cela, une coordination des différents acteurs de l'eau doit être menée, du niveau local jusqu'aux services de police de l'eau.

Afin de faciliter cette surveillance de la qualité des milieux du bassin, la structure porteuse éditera une fiche standard qui permettra de préciser la localisation du rejet, sa source et si possible, sa nature, et l'estimation quantitative de son impact.

- ✓ **Préconisations suivies** : 10, 11.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : Structure porteuse.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Selon mise en œuvre Action n°10.
- ✓ **Référence initiale** : Préconisation n°11.

✓ **Caractéristiques du bassin :**

Cf. Descripteur 11.3 Modélisation PEGASE (p.101).

Descripteur en attente de données

INDICATEUR DE PRESSION : 11. REJETS

Descripteur : 11.5 Cartes, par sous-bassin, des pollutions diffuses

✓ **Commentaire général descripteur :**

Les pollutions diffuses, non localisables, sont issues généralement des activités agricoles (fertilisants, produits phytosanitaires...). Leurs impacts diffèrent selon les caractéristiques locales.

- ✓ **Préconisations suivies** : 1, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 23, 25.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : Groupements de communes, Syndicats de rivière, PNR, ..., Structure porteuse.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Selon mise en œuvre Action n°9.
- ✓ **Référence initiale** : Préconisation n°10.

✓ **Caractéristiques du bassin :**

Cf. Descripteur 11.3 Modélisation PEGASE (p.101).

Descripteur en attente de données

INDICATEUR DE PRESSION : 12. PRESSION SUR LES MILIEUX

Cet indicateur doit être mis en perspective avec les descripteurs 1.2 (milieux naturels) et 6.1 (Indice Poisson Rivière) ainsi que les paramètres de « surface drainée » et « surface irriguée » afin d'évaluer la dynamique temporelle des milieux.

Les descripteurs pourront permettre, à terme, de faire apparaître la vitesse de dégradation ou d'amélioration des milieux.

En ce qui concerne les zones humides, les résultats de l'action 85, préconisée dans le SAGE, seront directement utilisés.

INDICATEUR DE PRESSION : 12. PRESSION SUR LES MILIEUX

Descripteur : 12.1 Carte d'évolution de l'Indice Poisson Rivière

✓ **Commentaire général descripteur :**

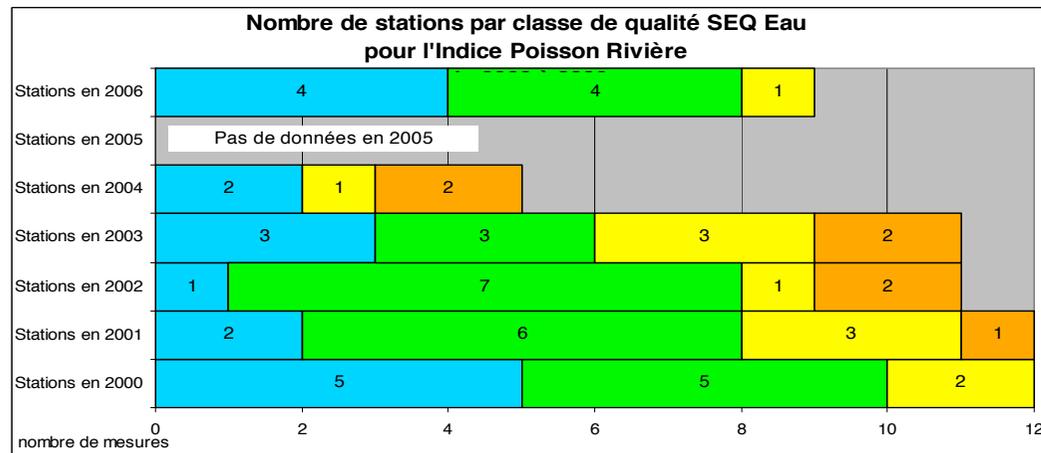
La méthode d'évaluation de la qualité des cours d'eau à partir des poissons est basée sur la comparaison de la composition de la population concernée à celle d'une situation témoin caractérisée par des « métriques ». Ces derniers prennent en compte la **densité** et **diversité** spécifique propres à chaque situation ainsi que les préférences des différentes espèces en terme d'**habitat**, de **régime alimentaire**, de **sensibilité aux pollutions** ... Elle permet de calculer un « indice poisson » qui définit 5 classes de qualité (de très bonne à très mauvaise).

- ✓ **Préconisations suivies :** 5, 80, 83.
- ✓ **Base de données ou structure en charge :** ONEMA, AELB (OSUR).
- ✓ **Fréquence d'actualisation :** Annuelle.
- ✓ **Référence initiale :** Descripteur 6.1.

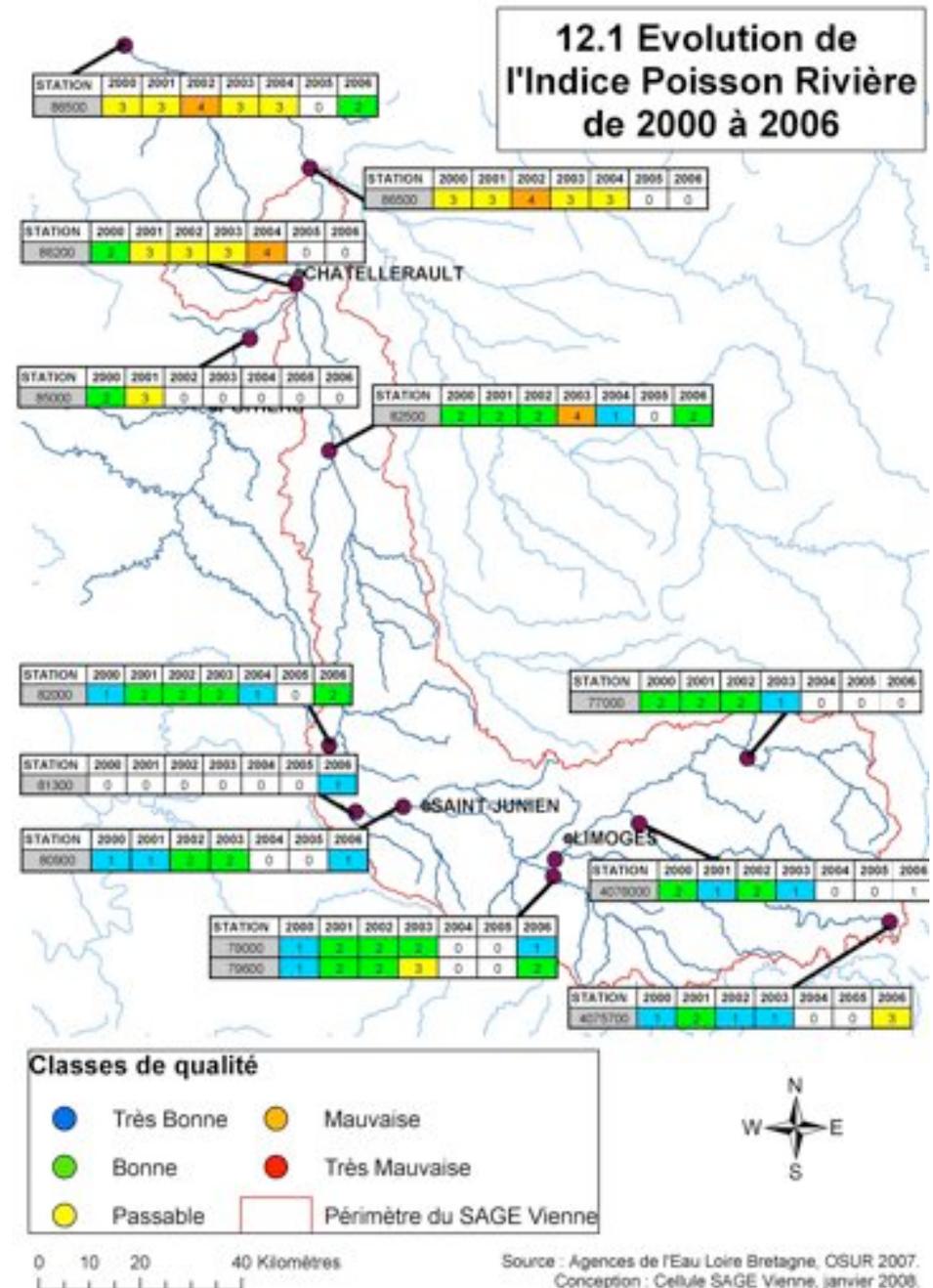
✓ **Caractéristiques du bassin :**

Cf. descripteur 6.1 page 48.

Le nombre de stations de mesure de l'Indice Poisson est passé de **12 stations en 2000 à 9 en 2006**. Le nombre de stations classées en très bonne qualité a diminué globalement entre 2000 et 2004 alors que le nombre de celles classées en qualité passable à mauvaise reste constant. En 2006, on observe une amélioration de la situation avec une seule station classée en qualité passable.



La qualité sur les stations de la **Vienne amont** est globalement **bonne à très bonne** sauf sur la Vienne très en amont à Saint Setiers où elle est passable en 2006. Sur la **partie médiane de la Vienne**, la qualité demeure globalement **bonne voir très bonne** en 2006. Enfin, sur la **partie aval**, la qualité est **passable à mauvaise** en 2004.



INDICATEUR DE PRESSION : 12. PRESSION SUR LES MILIEUX

Descripteur : 12.2 Carte de dégradation des zones humides

✓ Commentaire général descripteur :

Durant l'année 2007, un recensement des zones humides est programmé sur le périmètre du SAGE du bassin de la Vienne. Cette étude servira de base pour une meilleure prise en compte des zones humides et la mise en œuvre d'une politique de gestion.

- ✓ **Préconisations suivies** : 84, 85, 86, 88, 89, 90.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : Structure porteuse.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Selon mise en œuvre Action n°84.
- ✓ **Référence initiale** : Préconisation n°84.

✓ Caractéristiques du bassin :

Recensement des zones humides du bassin durant l'année 2007 / 08.

Cf. descripteur 6.6 p.73 concernant les recensement des zones humides sur les territoires des PNR Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin.

Descripteur en attente de données

INDICATEUR DE PRESSION : 12. PRESSION SUR LES MILIEUX

Descripteur : 12.3 Carte de l'évolution de la part de la surface drainée dans la SAU

✓ Commentaire général descripteur :

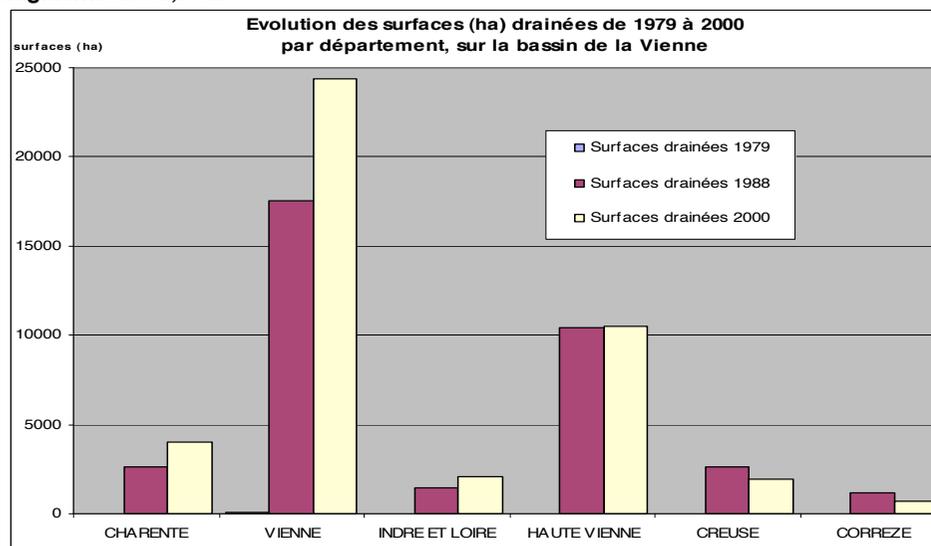
En agriculture, le **drainage** consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans le sol à la suite de précipitation. Cette évacuation peut utiliser des fossés ou des drains.

Le drainage a un **impact important**, direct et indirect, immédiat et différé, localement et à grande échelle sur le cycle de l'eau, sur l'écologie du paysage et sur les cours d'eau. Il conduit parfois à une altération écologique et physique du paysage et des milieux naturels en particuliers lorsqu'il a été pratiqué en vue d'accroître les zones labourables ou l'intensité de l'agriculture, et notamment dans le cas du **drainage des zones humides**. Il favorise également dans certaines conditions le **lessivage des sols et la fuite des produits phytosanitaires** (engrais...) vers les fossés et cours d'eau proches des parcelles agricoles.

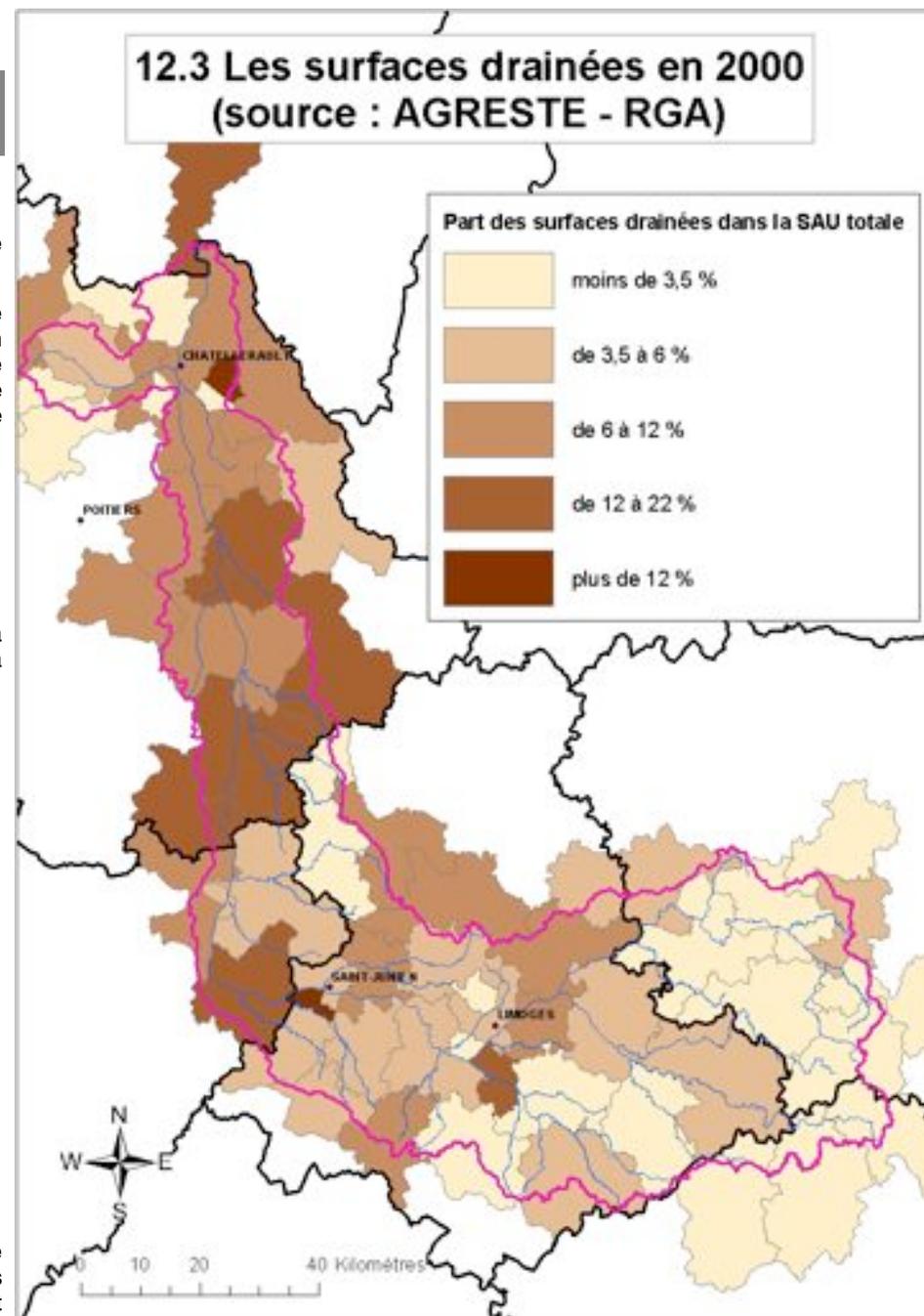
- ✓ **Préconisations suivies** : 23, 88.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : RGA.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Prochaine actualisation du RGA.
- ✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et Faiblesses " p.44.

✓ Caractéristiques du bassin :

Les surfaces drainées représentent **43 607 ha en 2000** sur le périmètre du SAGE (environ 7 % de la SAU). Elles étaient de **130 ha en 1979** et **35 860 ha en 1988**. Entre 1979 et 2000, la surface drainée a ainsi **augmenté de 99,7 %**.



L'augmentation des surfaces drainées a été particulièrement importante en Vienne avec le développement des cultures céréalières. En Haute-Vienne, le drainage des prairies et zones de cultures s'est généralisé dans certains secteurs. La part de surface drainée sur la SAU est particulièrement importante dans les cantons de **Châtelleraut nord (25 %)** et **Saint-Junien Ouest (22,4 %)**.



INDICATEUR DE PRESSION : 12. PRESSION SUR LES MILIEUX

Descripteur : 12.4 Carte de l'évolution de la part de la surface irriguée dans la SAU

✓ Commentaire général descripteur :

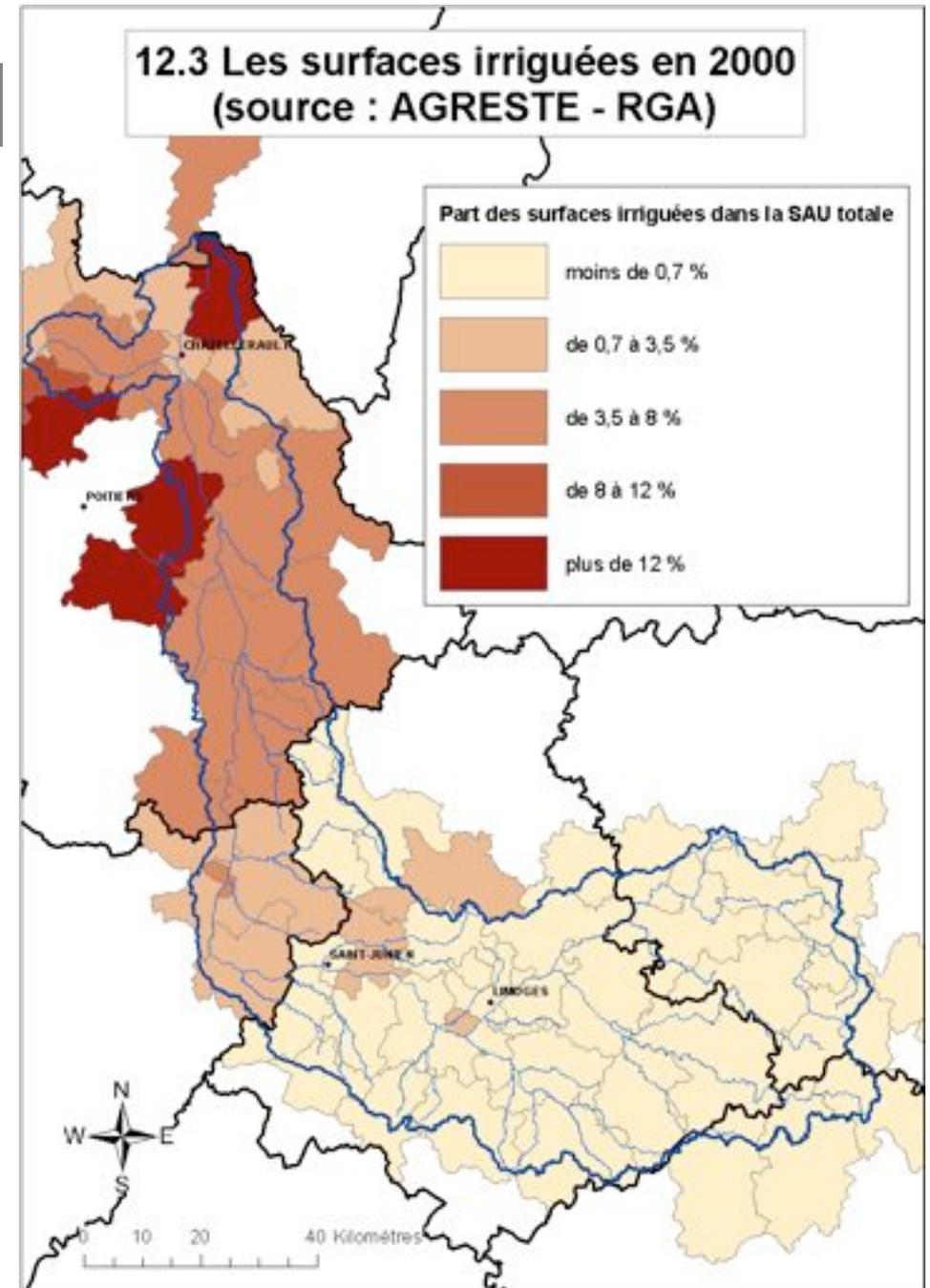
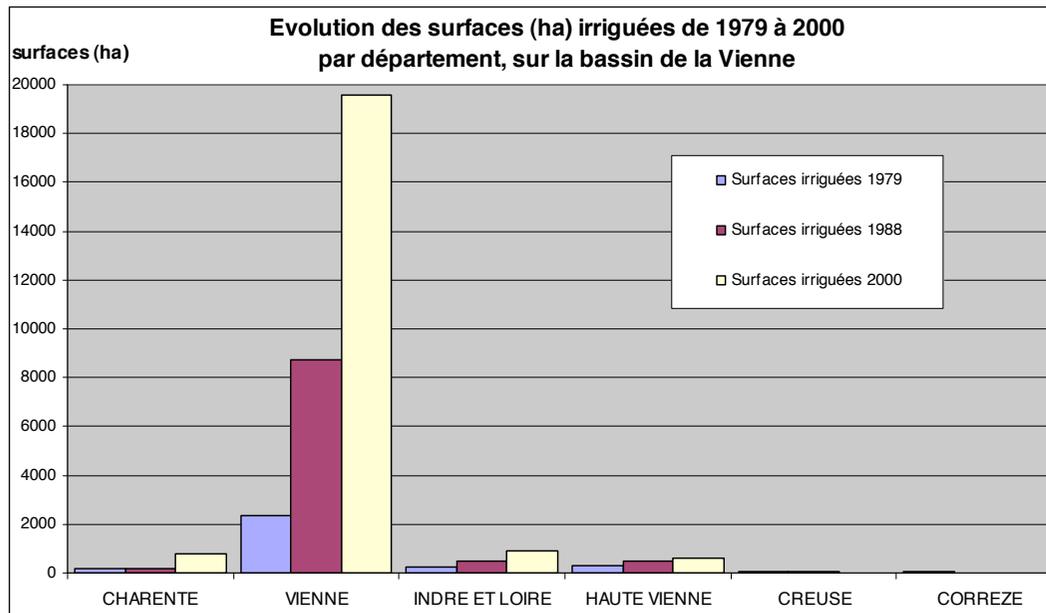
L'**irrigation** consiste à apporter artificiellement de l'eau à des végétaux cultivés pour en augmenter la production ou permettre leur développement normal en cas de déficit d'eau induit par un déficit pluviométrique ou un drainage excessif ou une baisse de nappe...

Une irrigation inadaptée ou mal conçue peut être **source de diffusion de pathogènes, de polluants** (irrigation avec eaux mal épurées) dans les cultures. L'irrigation peut aussi **affecter les écosystèmes et le paysage** du fait des volumes d'eau puisés dans les nappes et cours d'eau.

- ✓ **Préconisations suivies** : 37, 48.
- ✓ **Base de données ou structure en charge** : RGA.
- ✓ **Fréquence d'actualisation** : Prochaine actualisation du RGA.
- ✓ **Référence initiale** : Carte " Forces et Faiblesses " p.44.

✓ Caractéristiques du bassin :

Les surfaces irriguées représentent **21 872 ha en 2000** sur le périmètre du SAGE (environ 3,4 % de la SAU). Elles étaient de **3 240 ha en 1979** et **9 917 ha en 1988**.



12.3 EVOLUTION DE LA SURFACE IRRIGUEE DE 1979 à 2000 (source : AGRESTE- RGA)

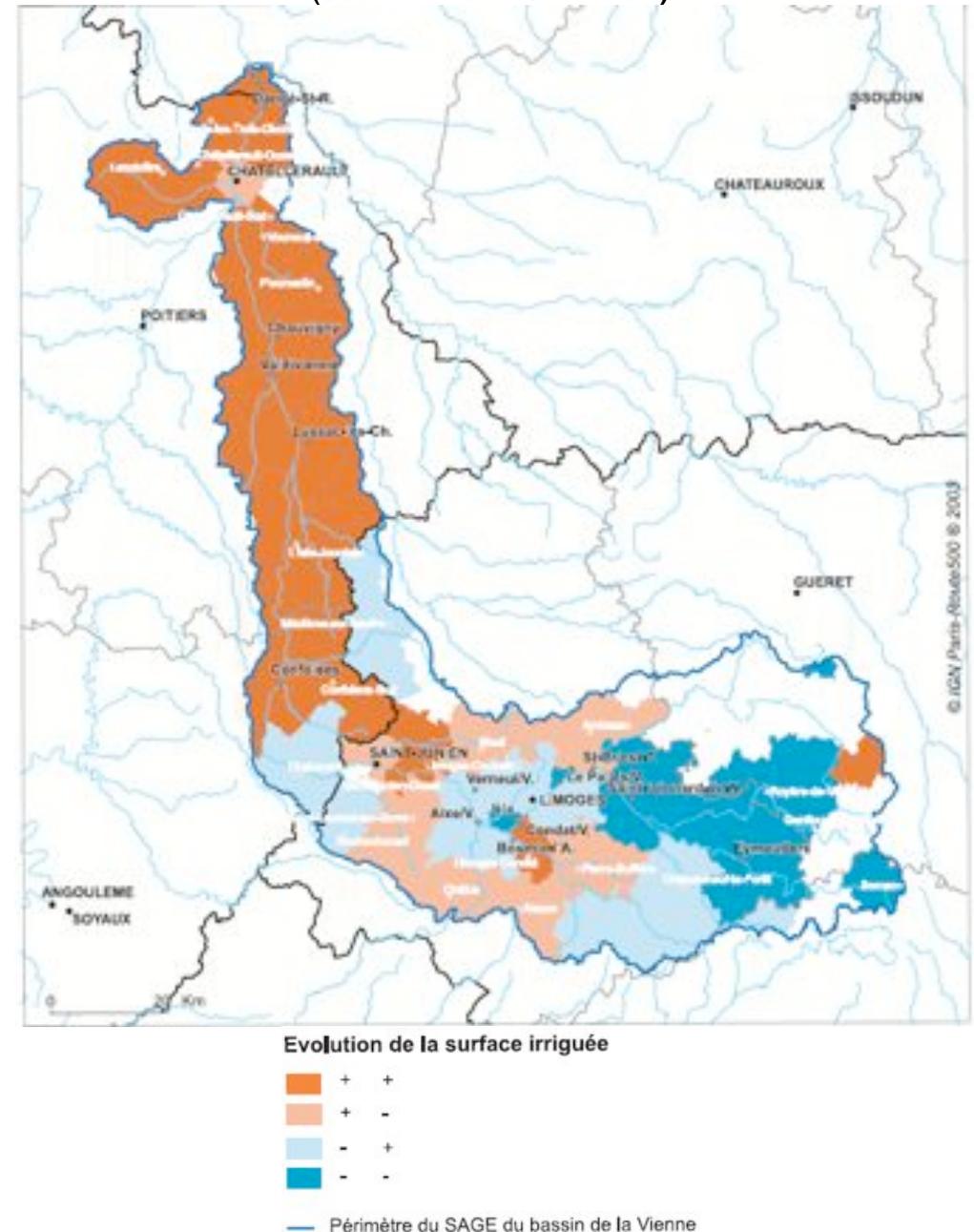
La partie **picto-charentaise** du bassin de la Vienne a connu **la plus forte extension des surfaces irriguées** cantonales dans les années 1980 et le début des années 1990. En effet, les surfaces irriguées cantonales ont connu une **hausse considérable** entre 1979 et 2000 passant de 3 240 hectares à 21 872 hectares (+ 85 %).

Cinq cantons présentent une surface irriguée **supérieure à 11 % de la SAU totale** : Mirebeau, Neuville de Poitou, La Villedieu du Clain, Saint Julien l'Ars, Dangé Saint Romain. Ces cantons ont vu leur surface irriguée augmenter entre 1979 et 1988 (évolution annuelle de plus de 11 %) et continuent à croître mais de façon plus limitée depuis 1988. Il est à noter que ces cantons concernent principalement le **bassin du Clain**, hors du périmètre du SAGE Vienne.

Le volume moyen des prélèvements pour l'irrigation agricole de 1999 à 2004 est d'environ **17,6 millions de m³** (cf. *descripteurs 10-1 et 10-2 p.77*).

Les prélèvements pour l'irrigation sont particulièrement importants sur l'aval du bassin. En effet, en 2004, **93 % des prélèvements pour l'irrigation** ont lieu principalement sur le département de la Vienne.

Le **maïs grain représente toujours plus de 70 % de la surface irriguée**. Dans l'ensemble du bassin de la Vienne, la culture du maïs a augmenté entre 1979 et 1988. Depuis 1988, la tendance générale est à une diminution (cf. *descripteur 11.2 p.83*).



INDICATEUR DE PRESSION : 12. **PRESSION SUR LES MILIEUX**

Descripteur : 12.5 Carte d'évolution des milieux naturels (enrésinement / urbanisation)

✓ **Commentaire général descripteur** :

CORINE Land Cover est une **base de données géographiques** issue d'un programme européen et réalisée **par interprétation d'images satellitaires**. Ce référentiel permet ainsi la description de **l'occupation du sol** à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

5 grands types d'occupation du sol sont ainsi différenciés :

- ∞ territoires artificialisés,
- ∞ territoires agricoles,
- ∞ forêts et milieux semi-naturels,
- ∞ zones humides,
- ∞ surfaces en eau.

✓ **Préconisations suivies** : 25, 50, 51, 64.

✓ **Base de données ou structure en charge** : Corine Land Cover.

✓ **Fréquence d'actualisation** : Prochaine actualisation : 2005.

✓ **Référence initiale** : Descripteur 1.3.

✓ **Caractéristiques du bassin** :

Pas d'actualisation de Corine Land Cover.

Cf. descripteur 1.3 Carte des milieux naturels (p.22).

Descripteur en attente de données